

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.  
Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

**SOMMAIRE :** Les nouveaux éléments de la situation économique mondiale. — Les conditions industrielles au Canada et aux E.-U. — Les banques dans la ville libre de Dantzig. — Les banques étrangères en Hollande. — Loi portant création du registre du commerce en Belgique. — Informations financières. — Informations économiques générales. — Statistiques : Emissions de capitaux des entreprises industrielles et commerciales en Belgique pendant le mois d'avril 1927.

#### LES NOUVEAUX ELEMENTS DE LA SITUATION ECONOMIQUE MONDIALE.

Le désir de revenir aux « temps heureux » d'avant-guerre est encore extrêmement généralisé dans les diverses classes de la population; tout au moins, chacun souhaite-t-il voir se rétablir ce qui dans le passé lui était avantageux, avec le secret espoir de conserver les acquisitions profitables des dernières années. Calcul d'un égoïsme ingénu qui n'aurait aucune importance si, dans le domaine de la politique économique, il ne risquait de mener aux plus graves erreurs: la guerre nous a fait entrer dans un monde nouveau dont les conditions de production diffèrent considérablement de celles d'autrefois.

Un excellent article de *The Economist*, du 7 mars 1927, met en relief ces facteurs nouveaux qui ne nous permettent pas de prendre le passé comme modèle. Les conférences économiques de Bruxelles (1920) et de Gênes (1922) s'étaient basées sur la nécessité d'une « restauration », ce qui eut tout au moins l'avantage de permettre la solution de difficultés temporaires, nées de la guerre et destinées à disparaître à sa suite. Mais aujourd'hui, il ne serait pas seulement inutile, il serait dangereux de vouloir reconstruire le passé. Trop de raisons nous interdisent d'y rêver encore.

Il n'empêche que, pour les hommes dont la mentalité s'est formée avant-guerre, l'effort intellectuel pour s'abstraire du passé est souvent pénible et que les méthodes de pensée et de travail auxquelles ils s'étaient habitués laissent dans leur esprit des traces profondes. Mais les générations qui se lèvent, celles qui sont habituées aux nouveaux prix, à la rigueur et

à la combativité de la nouvelle époque, sont peut-être beaucoup plus aptes à rejeter le fardeau d'idées dont, d'ici quelques années, le monde étonné ne pourra plus saisir la valeur. Il importe de tenir compte de l'industrialisation croissante de tous les pays. La diffusion des connaissances techniques, les communications rapides, la diffusion du capital et d'autres influences ont modifié la situation de l'Europe, situation autrefois privilégiée dont la perte nous est d'autant plus cruelle, qu'elle était plus ancienne et qu'elle paraissait le résultat définitif d'une longue et pénible évolution historique.

Il est évident que l'Europe ne doit pas faire face à un déséquilibre économique, mais à un nouvel équilibre.

La nouvelle répartition des activités productives du monde n'est pas seulement une conséquence de la guerre: elle est la continuation et l'accentuation d'une tendance qui existait dès avant 1913. Bien entendu, la guerre lui a été nettement favorable et elle a permis à l'évolution en cours de se produire en quelques années, alors que, dans des conditions « normales », plusieurs décades eussent sans doute été nécessaires: les troubles qui ont déchiré l'Europe ont accéléré ces tendances; ils ne les ont pas créées.

L'évolution qui a fait des Etats-Unis les créanciers du monde, alors qu'ils en étaient les débiteurs, est également extrêmement importante.

L'afflux opportun de capitaux américains dans les dernières années a été un des principaux facteurs de

la reconstruction économique du monde. Il a permis à de nombreux pays européens de reprendre leur activité industrielle et, dans d'autres contrées, il a permis aux nations de continuer leur développement, menacé par l'arrêt des exportations de capital britannique, français, etc.

Et ce phénomène est différent de ceux que l'on avait constatés précédemment: il est vrai qu'avant-guerre la Grande-Bretagne avait prêté au monde dans une plus large mesure que les Etats-Unis, mais elle achetait et transportait les produits des pays qu'elle développait au moyen de ses capitaux. Pendant les cinquante années au cours desquelles elle a si librement développé les pays du globe les plus lointains, sa balance commerciale a toujours révélé un large excédent d'importations. Mais les Etats-Unis, au contraire, accusaient et accusent encore un excédent d'exportations et, tout au moins en ce qui concerne l'Europe, ils s'efforcent de prévenir les importations des pays que leurs capitaux fécondent.

Quel rôle joueront, dans la décade prochaine, les Etats-Unis, en ce qui concerne le commerce international? Est-il sage de supposer, et les gouvernements européens peuvent-ils baser leur politique sur cette supposition, que l'Amérique continuera à prêter, mais n'achètera rien à l'Europe? Dans l'affirmative, est-il probable qu'il s'établira un nouvel équilibre, les Etats-Unis achetant suffisamment de produits tropicaux pour que leurs créances soient liquidées par un système de compensation triangulaire?

En Europe, un des principaux éléments d'une situation nouvelle est constitué par l'évolution de la Russie. Avant-guerre, le commerce extérieur de cet immense territoire était plus important que celui de l'Inde; en 1925, il était inférieur à celui du Danemark avant 1914.

Sans la guerre, il est très probable que la Russie se serait développée considérablement et que son commerce étranger en aurait profité: l'évolution favorable de la Russie aurait donné à l'Europe un marché toujours élargi et aurait compensé, dans une certaine mesure, la tendance de certains pays d'outre-mer à se suffire à eux-mêmes.

Ensuite, les paiements de réparations impliquent que l'Allemagne doit développer ses exportations de manière à en retirer 2 1/2 milliards de marks au delà des sommes nécessaires à régler ses importations. Cette expansion risque d'entraîner un déplacement du commerce européen en faveur de l'Allemagne, sans toutefois développer son pouvoir d'achat. Suivant les déclarations de l'agent général des paiements, le problème des transferts n'est pas encore ardu, mais, bien que le plan Dawes ait reculé les difficultés, l'influence des versements de l'Allemagne se fera sentir sur le commerce européen dans un délai plus ou moins rapproché.

Il faut encore tenir compte de la décroissance de l'émigration européenne: en 1914, l'Europe n'a envoyé dans le monde que 600,000 émigrants, contre 1 1/3 million par an pendant la période 1911-1913.

Finalement, il faut tenir compte du fait que l'Europe

centrale a été morcelée économiquement aussi bien que politiquement et qu'il en est résulté un gaspillage de capital par suite de doubles emplois d'entreprises qui ne peuvent être utilisées à plein rendement. Cette nouvelle situation a réduit les échanges commerciaux entre les différentes fractions de l'empire austro-hongrois. En outre, en favorisant la multiplication des nouvelles usines, destinées à alimenter un certain nombre de petits marchés indépendants, cette réforme politique a contrarié la tendance qui avait peut-être contribué plus que quoi que ce soit à accroître la prospérité du monde: nous voulons dire le mouvement de concentration, la spécialisation et la standardisation des grandes industries. La formation des Etats nouveaux a créé six mille kilomètres de nouvelles frontières douanières. En d'autres termes, elle a entravé la capacité de l'Europe de jouir des changements économiques qui ont contribué à la prospérité des Etats-Unis.

Par conséquent, que l'on reconnaisse l'influence de tendances économiques de longue durée ou le résultat de faits politiques récents, on se trouve contraint d'admettre que l'Europe est placée dans une situation toute nouvelle et qu'il est nécessaire de recourir à de nouveaux plans d'organisation pour y faire face.

En examinant ce que doit être la nouvelle organisation, on doit tenir compte de trois principes généraux:

1° L'interdépendance des pays européens est si étroite que leur prospérité économique doit être considérée comme un tout: des nations isolées ne peuvent espérer demeurer longtemps prospères grâce à la misère de leurs voisines;

2° Le bien-être matériel ne pourra être obtenu que par une production économique; l'Europe ne le connaîtra plus jamais si elle espère retirer des bénéfices de la réduction de la production;

3° L'Europe ne peut espérer se maintenir à hauteur du progrès industriel que si son organisation économique permet la spécialisation, non seulement entre des entreprises particulières, mais aussi entre les nations.

Ce qui signifie l'accroissement des échanges internationaux et implique que les nations accepteront une interdépendance économique toujours croissante. A l'affirmation qu'il est impossible de rétablir les conditions d'avant-guerre, il faut encore ajouter, selon *The Economist*, que ce retour en arrière n'est pas désirable. Avant la guerre, le commerce se développait et le niveau de vie s'élevait, non point à cause, mais en dépit de la tendance de nombreux pays à suivre une politique d'isolement économique. Heureusement, l'amélioration des moyens de communication a pu contrarier l'effet de ces tendances, mais il n'est pas douteux que l'on eût réalisé plus de progrès et que la paix du monde eût été moins troublée si l'on avait appliqué des principes plus libéraux. Mieux vaut marcher de l'avant et admettre les principes de coopération que la Société des Nations s'efforce de développer.

La *Ministry Labour Gazette*, d'avril 1927, publie un résumé du rapport de la Commission d'enquête aux Etats-Unis et au Canada sur les relations entre ouvriers et employeurs et les conditions industrielles. Dans une lettre annexe, la délégation attire l'attention sur les points suivants :

I. — **Concentration industrielle.** — La formation d'importants groupes industriels est très marquée; ils appartiennent presque exclusivement au type généralement désigné par l'expression « *trust horizontal* ». Où ils sont bien organisés, leur succès est indéniable. Ils ont abaissé les prix de revient et de vente, ce qui a permis d'élargir les marchés, d'augmenter l'embauchage et de relever les salaires.

De grandes amalgamations d'industries similaires ne sont pas plus difficiles à contrôler que de petites entreprises, et ont pour résultat de réduire les frais généraux et de vente, les usines pouvant être spécialisées davantage et, par conséquent, réduire le coût de la production.

II. — **Standardisation et simplification.** — L'effet d'une standardisation intelligente est de diminuer le coût de production, de réduire les stocks détenus par le fabricant et le vendeur et de rendre le financement de ces derniers plus facile en réduisant le risque de dépréciation dû aux changements de mode.

La standardisation a incontestablement été rendue plus aisée aux Etats-Unis qu'ailleurs, par suite de l'esprit libre de conservatisme des industriels et de la puissance des grands groupements industriels.

Outre la standardisation, la simplification des modèles réduisant le coût de production, fait l'objet d'études constantes.

III. — **Vente par paiements échelonnés.** — On estime qu'en 1926, la valeur totale des marchandises vendues au détail au moyen de ce système a été supérieure à 1 milliard 200 millions de livres, ce qui dépasse, et de beaucoup, le montant total des exportations britanniques au cours d'une année normale. Cette question ne peut être abordée qu'avec prudence, mais la vente par paiements échelonnés a incontestablement contribué pour une forte part à augmenter le commerce intérieur du pays, et, par voie de conséquence, à accroître la prospérité industrielle.

IV. — **Direction.** — La direction est de plus en plus considérée comme l'exécutif de l'industrie, en dehors de la prospérité du capital, non seulement dans les grandes sociétés où le capital est fortement disséminé, mais aussi dans les petites entreprises.

La technique de la direction a fait de grands progrès. Les « *managers* » mettent en commun, même entre maisons concurrentes, les bénéfices de leur expérience en production, organisation, vente, leurs relations industrielles. Une large publicité est donnée aux renseignements statistiques et autres sur les affaires.

V. — **Main-d'œuvre.** — Les ouvriers acceptent les expériences relatives à la diminution du prix de revient, ayant pu se rendre compte que, toujours, la réduction des prix a augmenté la consommation et l'embauchage. On a mis sur pied différents procédés pour maintenir un rendement élevé.

Les directeurs sont disposés à récompenser la valeur individuelle en payant des salaires plus élevés pour une production plus élevée.

La seule qualification pour l'embauchage est la faculté d'exécuter un travail donné, et l'on accorde peu d'attention à la formation et à l'expérience, pourvu que l'ouvrier fasse preuve d'adaptabilité.

Les nominations aux postes exécutifs et administratifs sont déterminées par la capacité, ce qui détermine des efforts individuels intenses et a un effet marqué sur le moral de l'entreprise.

VI. — **Relations industrielles.** — La main-d'œuvre syndicale modifie son organisation, de façon à faire face au changement de conditions. Dans les industries où la majorité des ouvriers sont syndiqués, les syndicats ont provoqué la discussion des questions générales entre la direction et les représentants d'une fédération de tous les syndicats intéressés.

Le mouvement en faveur d'une coopération plus étroite, au sein de l'usine, entre la direction et la main-d'œuvre, l'adhésion des syndicats et des individus aux problèmes de l'organisation et de la production, et l'échange de renseignements au sujet du coût de production et de l'état des affaires, sont d'importantes contributions à cet esprit de collaboration.

L'esprit qui anime l'entreprise à une importance fondamentale. Comme ailleurs, il existe en Amérique différents systèmes de négociations entre la direction et la main-d'œuvre. Le trait caractéristique est qu'aux Etats-Unis, on prévoit davantage la solution en commun, entre patrons et ouvriers d'une usine donnée, des difficultés particulières à cette entreprise, dans le cadre de principes généraux.

Le rapport est divisé en cinq parties dont voici un résumé succinct :

#### Situation industrielle aux Etats-Unis.

Le rapport étudie en détail les conditions historiques, physiques, économiques et raciques des Etats-Unis, de façon à permettre une compréhension plus large de la situation industrielle.

Les Etats-Unis forment une grande unité économique qui est à même d'organiser et de financer la production, de créer et de contrôler la demande, dans une mesure beaucoup plus large que l'Europe.

Pendant la crise de 1921, les employeurs convinrent d'abord de diminuer les salaires, afin de réduire les prix de revient. Les travailleurs syndiqués firent à cette politique une opposition acharnée, et les employeurs s'efforcèrent de réduire les frais sans toucher aux salaires. Pour y arriver, on s'efforça d'augmenter

la productivité et on y parvint. Depuis 1922, de fortes augmentations de rendement se sont manifestées dans la construction, l'industrie automobile, les chemins de fer et la fabrication d'outillage électrique. La vente par paiements échelonnés, qui constitue maintenant un trait caractéristique dans toutes les classes sociales américaines, a également stimulé et élargi le marché intérieur. La prohibition a eu pour effet de faire consacrer des sommes considérables à l'épargne et à des achats utiles.

Une importante partie de la population est de naissance étrangère ou est issue de mariages mixtes. La majorité des immigrants s'est dirigée vers l'industrie et la plupart ne sont aptes qu'à des travaux non qualifiés et dirigés. Les directions d'usines ont été fortement encouragées à remplacer par des machines les travailleurs manuels qualifiés; les restrictions à l'immigration ont contribué à cette évolution. Le rendement ouvrier est très élevé et les travailleurs sont nettement individualistes.

La demande de travailleurs hautement qualifiés est assez forte.

L'industrie s'est considérablement électrifiée et la production d'électricité est le fait d'entreprises extrêmement concentrées, utilisant un outillage très standardisé.

#### Relations entre patrons et ouvriers aux Etats-Unis.

Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, les syndicats sont nés dans des conditions qui leur ont fait adopter une attitude agressive et, jusqu'à la guerre, on peut dire qu'il régnait une hostilité permanente entre le capital et le travail.

Pendant la guerre, le gouvernement poussa à la formation de comités d'usines. Après la fin des opérations militaires, on s'efforça d'améliorer les rapports et, en 1920, le président Wilson convoqua une conférence de patrons, de fonctionnaires de syndicats et de représentants des consommateurs.

A cette époque, les rapports étaient assez tendus; les patrons préconisaient le système de l'**open shop** et les ouvriers essayaient de faire adopter celui du **closed shop** ou usine complètement réservée aux syndiqués. Une **open shop** signifie que la direction refuse de négocier les salaires et les conditions de travail avec les syndicats. Dans certains cas, même les syndiqués sont boycottés.

Actuellement, les industries manufacturières, minières et des transports sont celles où l'on compte le plus de syndiqués: 25 p. c. du personnel, en moyenne, y appartient aux Trade-Unions, contre 44 p. c. en Grande-Bretagne. La majorité des syndiqués, au Canada et aux Etats-Unis, reconnaissent l'autorité de l'**American Federation of Labour**. Les groupements locaux jouent un rôle important dans le mouvement syndical qui est organisé par métier. Certains syndicats ont établi des centres de recherches, qui leur permettent de connaître l'industrie dans tous ses détails et de donner des conseils aux patrons. La pre-

mière banque ouvrière a été fondée en 1920 et il en existe actuellement 36.

Le rapport insiste sur la bonne volonté que témoignent les ouvriers pour collaborer avec la direction, afin d'accroître le rendement.

Les syndicats discutent beaucoup en ce moment la question des **closed shops** qui a toujours été le résultat d'une politique adoptée pour surmonter de grosses difficultés, mais qui a été une des causes de l'hostilité acharnée à l'égard des syndicats, qui constitue un des traits de la vie industrielle américaine. D'autre part, à la suite de déclarations de l'**American Federation of Labour**, certains employeurs modifient leur attitude à l'égard du syndicalisme.

La plupart des accords collectifs sont négociés par les syndicats locaux, parfois en dehors du groupement central, mais généralement on s'efforce d'atteindre un niveau déterminé. Certains accords prévoient le recours à l'arbitrage ou à la conciliation sans cessation de travail. Les tarifs de salaires appliqués aux syndiqués le sont également aux ouvriers indépendants, même dans les **open shops**.

Dans l'industrie du bâtiment, dans l'imprimerie et dans l'industrie électrique, il existe un organisme mixte qui s'occupe des problèmes supérieurs: stabilisation de la main-d'œuvre, migration et apprentissage.

Les différents systèmes de comités d'usines, **shop committee**, s'efforcent de réaliser l'accord entre patrons et ouvriers. « En estimant la valeur du mouvement, il n'est pas nécessaire d'attribuer aux patrons un mobile plus élevé qu'un intérêt personnel éclairé... Les différents systèmes ont réussi là où les patrons sont parvenus à inspirer et à maintenir la confiance. » Il convient d'ajouter qu'ils n'ont pas encore eu à subir l'épreuve d'une dépression industrielle.

#### Situation des salariés aux Etats-Unis.

Les salaires des ouvriers varient considérablement; cependant, on peut établir que dans les centres industriels du Nord, les salaires hebdomadaires d'un manœuvre varient de 20 à 25 dollars, ceux d'un demi-ouvrier de 25 à 30 dollars et ceux d'un ouvrier qualifié de 30 à 60 dollars. Il convient, pour évaluer ces salaires comparativement aux gages en Europe, de tenir compte du coût de la vie et de l'absence, aux Etats-Unis, d'un système d'assurance-chômage.

#### Situation au Canada.

Le Canada se trouve confronté par des problèmes très semblables à ceux qui se posent aux Etats-Unis; il est encore un pays agricole mais qui, chaque année, doit résoudre plus de problèmes industriels.

Le courant hydro-électrique y est distribué à bon marché dans tous les centres industriels et exerce une influence considérable. Les capitalistes américains installent des usines au Canada pour vaincre les difficultés résultant des tarifs douaniers. Les conditions faites à la main-d'œuvre sont analogues à celles prévalant aux Etats-Unis.

Afin de rendre plus clair l'exposé du développement bancaire dans la ville libre de Dantzig, il est utile de retracer en quelques lignes la vie économique au cours de ces dernières années.

Le débouché restreint que constitue le territoire de la Ville libre, avec ses 390.000 habitants environ, ne pouvait suffire aux commerçants dantziens, qui, avant guerre, écoulèrent leurs marchandises en Russie. L'union douanière avec la Pologne les incita à diriger leur activité vers ce pays. Après des débuts pleins de promesses, ces relations furent troublées par la dépréciation du zloty, la guerre douanière germano-polonaise et surtout par l'évolution de la politique douanière polonaise, rendant difficile tout calcul à longue échéance. La faillite de nombreuses firmes polonaises causa des pertes aux entreprises dantziennes. Aux fins de soutenir le zloty et d'améliorer la balance commerciale du pays, le gouvernement polonais établit un régime prohibitif qui nuisit considérablement au commerce d'importation de la Ville libre.

Cette situation persiste encore aujourd'hui, tandis que l'exportation du territoire Dantzig-Pologne a pris un nouvel essor. Dans le courant de l'année 1926, l'amélioration de la situation en Pologne eut des conséquences heureuses sur le mouvement des affaires à Dantzig.

Trente-quatre banques existent actuellement sur le territoire de la Ville libre : outre la Banque de Dantzig et la Danziger Hypothekenbank, on y compte vingt-deux banques dantziennes, quatre filiales de grandes banques allemandes, cinq banques polonaises et trois autres banques étrangères. Ce nombre paraît assez considérable, eu égard aux circonstances actuelles.

La Banque de Dantzig, créée en février 1924, lors de la réforme monétaire accomplie sous les auspices de la Société des Nations, dispose d'un capital libéré de 7,5 millions de florins dantziens, divisé en 75.000 actions nominatives de 100 florins chacune. Signalons, en passant, que la Banque de Bruxelles avait souscrit 750 actions ; elle paraît s'en être dessaisie, ces valeurs ne figurant plus au portefeuille de l'exercice 1926.

La mission de la Banque de Dantzig consiste à régler la circulation sur le territoire de la Ville libre, à faciliter les échanges de fonds avec l'étranger et à poursuivre des opérations de banque sur la base de la concession qui lui a été accordée. La banque possède le droit exclusif d'émission, mais le montant des billets en circulation ne peut dépasser 100 florins par habitant. Si la circulation dépasse cette limite, l'excédent doit être entièrement garanti par de l'or ou des avoirs en livres sterling ; en outre, une taxe de 5 p. c. l'an est prélevée sur ce surplus, en faveur de la ville de Dantzig, à moins que la banque ne prouve que la majorité des billets en excès se trouve à l'étranger. A divers moments, par suite de l'afflux de devises, la circulation

atteignit 37 millions de florins. Le florin ayant pour base théorique la livre sterling, le remboursement des billets, pour un montant minimum de 1.000 florins, se fait en chèques sur Londres, libellés en livres sterling.

Le taux d'escompte de la Banque de Dantzig s'élève actuellement à 5 1/2 p. c., celui des avances à 6 1/2 p. c. Voici le mouvement de ces taux depuis la création de la banque :

	Taux d'escompte	Taux des avances
Jusqu'au 10 sept. 1924 ...	12 %	14 %
Depuis le 11 sept. 1924 ...	10 %	12 %
Depuis le 6 mars 1925 ...	9 %	11 %
Depuis le 19 janv. 1926 ...	8 %	10 %
Depuis le 3 mars 1926 ...	8 %	9 %
Depuis le 11 mai 1926 ...	7 %	8 %
Depuis le 7 juillet 1926 ...	6 1/2 %	7 1/2 %
Depuis le 29 juillet 1926 ..	5 1/2 %	6 1/2 %

La Danziger Hypothekenbank A. G., dont la création fut entreprise par la Banque de Dantzig, répond au besoin de crédits à long terme des entreprises privées — en particulier de l'agriculture. Elle consent des prêts hypothécaires et émet des obligations foncières en florins et en livres, qu'elle place dans le pays et à l'étranger. La conduite des affaires se trouve placée sous la surveillance de l'Etat. Jusqu'à présent, elle a fonctionné avec succès et les services qu'elle rend sont appréciables.

Les banques privées par actions se sont développées au cours des dernières années, malgré des conditions économiques défavorables. La situation, pendant l'exercice 1924-1925, des neuf banques privées les plus importantes, se traduit par les chiffres suivants :

(Voir tableau I, page suivante).

D'après ce tableau, le capital circulant s'est accru d'environ 11 millions de florins, soit 17,8 p. c., en 1925 ; quoique le chiffre des disponibilités ait relativement peu augmenté, le rapport entre l'actif liquide et les engagements demeure assez favorable (1).

Voici comment se présente, pour l'exercice 1924-1925, le compte de profits et pertes des neuf entreprises considérées :

(Voir tableau II, page suivante).

Dans l'ensemble, le bénéfice brut est moins élevé en 1925 qu'en 1924. La valeur absolue des frais a également diminué. Le rapport des frais au bénéfice net est devenu plus favorable en 1925, grâce à la simplification de l'appareil administratif et à l'utilisation de machines. Malgré une notable diminution, le rapport des frais au capital propre est encore très élevé ; cette circonstance est due aux impôts. Quant au bénéfice net, son niveau varie d'une entreprise à l'autre.

(1) Dr Allmendinger, *Das Bankwesen der Freien Stadt Dantzig*, Bank-Archiv, mai 1927.

(1) Cfr. *Bulletin* n° 24, p. 567, année 1926.

BANQUES	PASSIF				ACTIF					
	Situation au 31-12	Capital actions	Engagements (acceptations, chèques, créditeurs)	Capital circulant (capital propre et engagements)	Disponibilités (caisse, avoirs, lettres de change)	Titres	Avances	Warrants	Débiteurs	Immeubles et inventaire
(En milliers de florins)										
Danziger Privat-Aktien-Bank ..	1924	4.000	12.904	17.174	4.500	124	840	1.275	8.850	1.800
	1925	4.000	11.686	10.111	2.860	91	889	590	10.077	1.725
Danziger Bank für Handel und Gewerbe .....	1924	720	7.068	7.880	1.728	137	245	1.477	3.922	450
	1925	1.800	4.712	6.716	1.767	135	442	1.231	2.830	500
Landwirtschaftliche vorm. Landschaftliche Bank .....	1924	1.500	3.463	5.063	1.153	160	—	—	2.439	1.413
	1925	1.500	13.236	14.846	2.602	92	—	—	10.855	1.400
Danziger Handels- und Industriebank .....	1924	1.500	3.391	4.901	1.331	14	—	—	3.080	515
	1925	1.500	2.448	3.078	1.064	9	—	—	2.557	450
Internationale Bank .....	1924	1.500	500	2.007	575	500	—	—	977	60
	1925	1.500	2.498	4.010	34	649	—	—	3.073	92
Danziger Landwirtschaftsbank ..	1924	1.092	2.612	3.812	360	1	—	—	2.276	2.000
	1925	1.092	2.078	4.178	43	—	—	—	2.831	2.000
Danziger Commerz- und Depositen-Bank .....	1924	1.000	7.719	8.719	3.996	182	—	—	4.042	—
	1925	1.000	8.743	9.740	7.259	73	—	—	2.417	—
Danziger Bank .....	1924	500	244	806	665	3	—	135	38	—
	1925	1.000	493	1.557	890	3	—	215	115	—
Danziger Allgemeine Verkehrsbank .....	1924	300	226	520	42	—	—	—	406	22
	1925	300	474	777	161	—	—	—	600	10
Totaux .....	1924	12.112	38.127	50.891	14.350	1.121	1.085	2.887	26.600	6.260
	1925	13.692	47.268	61.922	16.670	1.052	1.331	2.042	35.955	6.186

BANQUES	Situation au 31-12	Bénéfice brut	Frais y compris les impôts	Frais en % du bénéfice brut	Frais en % du capital propre	Amortissements	Montant net du bénéf. (+) ou de la perte (-)	Bénéfice net en % du capital propre	Dividende
Danziger Privat-Aktien-Bank .....	1924	2.716	2.126	78,3	49,8	62	+ 528	12,4	8
	1925	2.247	1.728	76,9	39,1	205	+ 354	8,0	7
Danziger Bank für Handel und Gewerbe ..	1924	605	527	87,1	64,9	—	+ 78	9,6	8
	1925	669	483	72,2	24,1	—	+ 189	9,4	8
Landwirtschaftliche vorm. Landschaftliche Bank .....	1924	556	425	76,4	26,0	39	+ 101	6,3	5
	1925	481	368	76,5	22,9	14	+ 102	6,3	5
Danziger Handels- und Industrie-Bank .....	1924	624	502	80,4	33,2	85	+ 39	2,6	0
	1925	429	284	61,5	17,3	65	+ 102	6,7	5
Internationale Bank .....	1924	280	169	60,4	11,2	—	+ 106	7,0	6
	1925	283	271	95,8	17,0	151	- 164	—	0
Danziger Landwirtschaftsbank .....	1924	433	269	62,1	22,4	159	+ 4	0,3	0
	1925	141	189	134,0	15,8	—	+ 44	—	0
Danziger Commerz- und Depositen-Bank ..	1924	279	170	60,9	17,0	0	+ 100	10,0	8
	1925	303	122	40,3	12,1	—	+ 99	9,8	8
Danziger Bank .....	1924	142	107	75,4	19,0	—	+ 35	6,2	5
	1925	125	91	72,8	8,6	—	+ 40	3,8	5
Danziger Allgemeine Verkehrsbank .....	1924	100	99	99,0	32,7	—	+ 1	0,3	0
	1925	75	71	94,7	23,4	—	+ 4	1,3	0
Dans l'ensemble .....	1924	5.735	4.394	76,6	34,4	354	+ 992	7,8	—
	1925	4.753	3.587	75,5	24,5	435	+ 682	4,7	—

(1) Dr Allmendinger, Das Bankwesen der Freien Stadt Danzig Bank-Archiv, mai 1927.

La **Danziger Privat-Aktien-Bank** est la plus ancienne banque privée de la place. Elle entretient des rapports étroits avec la « Berliner Handelsgesellschaft », possède des filiales en Allemagne (Stolp, Lauenbourg, Köslin, Mariembourg) et en Pologne (Dischau, Stargard, Graudenz, Posen) et s'adonne à toutes les branches de l'activité bancaire.

La **Danziger Bank für Handel und Gewerbe A. G.** a été fondée par la Darmstädter und Nationalbank; elle effectue toutes les catégories d'opérations bancaires.

Les crédits à l'agriculture sont consentis par la **Landwirtschaftliche Bank**, qui poursuit les relations existant autrefois entre la « Landschaftliche Bank der Provinz Westpreussen », à Dantzig, et les cantons de Prusse occidentale.

La **Danziger Landwirtschaftsbank A. G.** est une entreprise Raiffeisen, créée il y a cinq ans; elle travaille en collaboration étroite avec la Banque Raiffeisen.

La **Danziger Handels- und Industriebank A. G.**, fondée en 1922 par des industriels de la ville de Lodz, est destinée à financer les exportations de cette localité et à faciliter les rapports de son industrie avec l'étranger.

La **Internationale Bank A. G.**, créée en même temps que le I W A-Konzern, à Berlin a pour mission de faciliter les transactions du consortium; celui-ci se consacre aux échanges internationaux de marchandises.

La banque berlinoise Jarislowski est représentée à Dantzig par la **Danziger Commerz- und Depositenbank A. G.** Quant aux firmes **Danziger Bank A. G.** et **Danziger Allgemeine Verkehrsbank A. G.**, créées par des personnalités de l'industrie et du commerce dantziçois, elles n'ont qu'une importance locale.

Parmi les maisons de banque privées de la ville de Dantzig, il convient de citer, en outre, la firme **R. Damme**, qui existe depuis 1859 et entretient des rapports permanents avec Mendelssohn et Cie; la Maison **E. Heimann**, fondée par l'entreprise E. Heimann, de Breslau; la **Danziger Vereinsbank Stein, Laasner et Cie**, une commandite de la Danziger Privat-Aktien-Bank. Enfin, il y a lieu de mentionner la Caisse d'Épargne de la ville de Dantzig, qui se consacre en premier lieu à encourager l'épargne: dans ce domaine, elle a obtenu d'excellents résultats. Bien que ces transactions ne soient pas spécifiées dans les statuts, la Caisse d'Épargne accorde des crédits sur nantissements et effectue également d'autres opérations bancaires sur le territoire de la ville libre.

Les filiales des grandes banques allemandes (Deutsche Bank, Disconto-Gesellschaft, Dresdner Bank, Commerz- und Privatbank), établies à Dantzig, ont rapidement attiré à elles une partie des affaires de la Ville libre. Grâce au capital dont disposent les maisons-mères, elles jouissent de moyens très étendus et recrutent facilement les dépôts.

Les banques polonaises se sont également intéressées au mouvement des affaires de Dantzig.

La firme **Kwilecki, Potoki et Cie**, l'une des rares banques polonaises qui aient traversé la crise de 1925 sans éprouver de lourdes pertes, se consacre au financement de l'agriculture et des industries agricoles. La maison-mère est située à Posen.

À côté des opérations bancaires générales, la Maison **Zwiazku Spolek Zarobkowych** représente les intérêts des petites coopératives et constitue une espèce d'institution centrale pour les petites maisons de banque à Posen et Pommerellen.

La Banque **Przemyslowy** (Banque polonaise de l'Industrie) est une succursale de la firme de Posen. Fondée en 1910 par des Autrichiens, elle était primitivement destinée à financer l'industrie du naphte de Galicie, mission qu'elle remplit encore aujourd'hui, à côté d'autres opérations bancaires. L'entreprise dantziquoise s'intéresse aux exportations de naphte et de ses sous-produits: benzine, paraffine, huiles minérales, etc.

Parmi les autres banques étrangères établies à Dantzig, il convient de citer la **British Trade Corporation**, qui présentait une certaine importance immédiatement après la guerre et dont la maison-mère, à Londres, a récemment fusionné avec l'Anglo-Austrian Bank pour constituer l'Anglo-International Bank Ltd, ainsi que la **Banque Franco-Polonaise**, fondée à Varsovie et venue à Dantzig il y a deux ans, qui effectue les opérations relatives aux échanges commerciaux entre la France et la Pologne.

Depuis l'époque où Dantzig a été constituée ville libre, la sphère d'activité des banques s'est considérablement étendue. Avant la guerre, il n'existait, à côté de la succursale de la Reichsbank, que quelques banques provinciales. Pendant la guerre vint s'établir la Deutsche Bank et, après les hostilités, la Disconto-Gesellschaft, la Dresdner Bank et la Commerz- und Privatbank, partiellement par reprise d'institutions locales.

La clientèle des banques dantziçoises est internationale; actuellement, les dépôts affluent de tous les pays avec lesquels Dantzig poursuit des relations commerciales: Pologne, Amérique, Angleterre, France, Hollande, Etats scandinaves, Finlande, Etats du Rand.

Parmi les principales branches d'activité des banques dantziçoises figure le financement du transit des marchandises, telles que bois, céréales, sucre, produits coloniaux, vins, spiritueux, lin, etc. et celui de l'industrie nationale. L'exportation de charbons polonais par le port de Dantzig, fortement accrue par la grève anglaise, a procuré un supplément d'activité aux banques dantziçoises.

Le développement de l'activité du port a eu pour effet d'accroître l'importance des crédits documentaires et des avances sur titres. Mais les banques se ressentent du rapport défavorable existant entre les importations et les exportations: actuellement, Dantzig exporte beaucoup de marchandises, mais en importe très peu, la population polonaise possédant un pouvoir d'achat peu élevé et le gouvernement polonais s'efforçant d'entraver l'importation.

Les opérations relatives aux titres sont assez peu importantes; parmi les valeurs traitées, il convient de citer les actions de la Banque de Dantzig et de la Dantziger-Privat-Aktien Bank, les obligations foncières de la Dantziger Hypothekenbank A. G. et les obligations 7 p. c. de la ville de Dantzig.

Les banques dantziennes, qui jouissent de la confiance de l'étranger, ont favorisé le trafic de la Pologne avec l'extérieur et ont ainsi contribué à l'assainissement de la situation dans ce pays. L'arrêt de la chute du

zloty a eu pour conséquence la reprise des ventes à la Pologne en contre-partie de paiements en zlotys; ce revirement a provoqué un renouveau d'activité dans les entreprises dantziennes, mouvement qui eut évidemment sa répercussion sur les opérations des banques. La prospérité des banques dantziennes est donc intimement liée à la situation de la Pologne; comme celle-ci va s'améliorant, on peut prévoir qu'un avenir brillant est réservé aux banques de Dantzig.

### LES BANQUES ETRANGERES EN HOLLANDE.

Au moment où les causes qui ont amené des banques étrangères à s'établir en Hollande disparaissent peu à peu — désordres des changes, désorganisation passagère des anciens centres financiers du monde, etc. — il est intéressant d'étudier la situation de ces établissements dans le passé, le présent et l'avenir. Il y a lieu de distinguer entre les entreprises créées dans le but de représenter des intérêts exclusivement étrangers et celles qui ont été constituées par des maisons

hollandaises, en participation avec diverses banques anglo-saxonnes; les banques de cette dernière catégorie, appelées « internationales », accordent des crédits à l'étranger — en particulier à l'Allemagne — sous la forme de crédits d'acceptation.

Dans les tableaux qui suivent sont réunis les différents groupes de banques étrangères actuellement en activité aux Pays-Bas:

#### I. — Banques internationales.

NOM, CAPITAL (fl.) (derniers chiffres connus)	BANQUES PATRONNANTES
Internationale Bank te Amsterdam, Amsterdam*. 14.000.000	Amsterdamsche Bank, Darmstadter u. Nationalbank, De Twentsche Bank, Ferrier, Lullin & C <sup>o</sup> , Genève, Lazard Bros et C <sup>o</sup> Ltd., Lippmann, Rosenthal & C <sup>o</sup> , Lloyds Bank, Ltd, K. Mees et Zonen, Rotterdam, Schweizerische Bankgesellschaft, Stockholm Enskilda Bank, Union Financière de Genève, Whitehall Trust Ltd, Londres.
Internationale Crediet-Compagnie, Amsterdam 11.000.000	Deutsche Bank, Disconto-Gesellschaft, Dresdner Bank, Kleinwort Sons & C <sup>o</sup> , Mendelssohn & C <sup>o</sup> , Amsterdam, Nederlandsche Handel-Mij., Pierson et C <sup>o</sup> , Rotterdamsche Bankvereniging, Schweizerischer Bankverein, Bâle, Skandinaviska Kreditaktiebolaget, Westminster Bank, Ltd.
Nederl. Accept-Mij, Amsterdam 1.000.000	Mendelssohn et C <sup>o</sup> , Amsterdam, Nederlandsche Handel-Mij, Pierson & C <sup>o</sup> , Rotterdamsche Bankvereniging.
N. V. Wolbank, Amsterdam. 6.000.000	A. & F. Rhodius, Amsterdam, De Twentsche Bank, Fuhrmann & C <sup>o</sup> , Amsterdam, Handel-Mij, Königs Günther & C <sup>o</sup> , Succ., Amsterdam, Handel-Mij von Gosen & C <sup>o</sup> , Amsterdam, Hope & C <sup>o</sup> , Lippmann, Rosenthal & C <sup>o</sup> , Mendelssohn & C <sup>o</sup> , Amsterdam, Nederlandsche Handel-Mij, Nederlandsche Wol-Mij, Amsterdam, Pierson & C <sup>o</sup> , Rotterdamsche Bankvereniging, Woll A.-G., Zurich.

\* La Internationale Bank représente en même temps les intérêts de la Danatbank, qui depuis n'a plus de rapports avec le Hamburger en C<sup>o</sup>s Bankiers Kantoor.

II. — Banques et Maisons de Banque patronnées par des Etablissements étrangers.

NOM*	BANQUES PATRONNANTES	Capital (fl.)
Algemeene Industrie en Bank- vereeniging.	Bank fur Textilindustrie, Berlin.	?
American Express C <sup>o</sup> , Rotterdam et Amsterdam.	American Express C <sup>o</sup> , New-York-Paris.	Succursale
Continentrale Handelsbank.	Arons & Walter, Berlin. (Participation incertaine.)	2.000.000
Amstelbank.	Auspitz, Lieben & C <sup>o</sup> , Vienne.	3.000.000
Amsterdamsche Crediet-Mij.	Oesterreichische Credit-Anstalt. S. M. Rothschild, Vienne.	3.000.000
Amsterdamsche Mij voor Bank- en Handelzaken.	Allgemeine Deutsche Credit-Anstalt Simon Hirschland et autres.	300.000
Bank voor Handel en Scheep- vaart, Rotterdam.	F. A. Neubauer, Magdebourg.	6.000.000
Deutsche Bank, filiale Amster- dam.	Groupe Thyssen.	Succursale
Engelsch-Hollandsche Bank en Handel- ij, s'Gravenhage.	Deutsche Bank.	500.000
Handelmij H. Albert de Bary & C <sup>o</sup> .	A. G. der Gerresheimer Glashüttenwerke.	9.000.000
Hollandsche Handels-Mij voor de Donäulanden.	Disconto-Gesellschaft.	200.000
Hollandsche Koopmansbank.	A. Schaaffhausenscher Bankverein.	1.000.000
Hugo Kaufmann & C <sup>o</sup> 's Bank.	Norddeutsche Bank.	1.500.000
Lisser & Rosenkranz.	Auspitz, Lieben & C <sup>o</sup> , Vienne.	Succursale
Mendelssohn & C <sup>o</sup> , Amsterdam.	Deutsche Giro-Zentrale, Berlin.	5.000.000
Noordzeebank.	Commerz- und Privat-Bank.	100.000
Pröhl & Gutmann.	Lisser & Rosenkranz, Hambourg.	Soc. en comm.
Rhodus Königs Handel-Mij.	Mendelssohn & C <sup>o</sup> , Berlin.	3.000.000
S. Schönberger & C <sup>o</sup> .	Adolf Stürcke, Erfurt.	?
Von der Heydt 's Bank, Zand- voort.	Dresdner Bank.	2.000.000
	Delbrück, Schickler & C <sup>o</sup> , Berlin.	1.000.000
	Delbrück, von der Heydt & C <sup>o</sup> , Cologne.	Commandite
	S. Schönberger & C <sup>o</sup> , Berlin.	1.000.000
	S. Bleichröder.	
	A.-G. für die Verwaltung von Bankbeteiligungen, Zurich (Groupes Blankart & C <sup>o</sup> , Zurich et Petschek, Aussig),	
	Groupe baron von der Heydt.	

\* Sauf indication spéciale, le siège se trouve à Amsterdam.

Sur cette liste ne figurent pas les nombreuses banques privées dont les propriétaires sont d'origine étrangère, mais qui ne sont pas considérées comme filiales ou succursales d'entreprises étrangères. La Banque de Paris et des Pays-Bas, dont l'activité s'exerçait en Hollande déjà longtemps avant la guerre, n'est pas comptée parmi les institutions étrangères. Un certain nombre d'entreprises étrangères n'ont pu maintenir leur activité en Hollande; parmi celles-ci, notons la filiale à Rotterdam de la Banque de Varsovie pour le Commerce et l'Industrie, la filiale de la Banque du Rhône — qui partagea le sort de la maison-mère — et la Amsterdamsche Discontobank qui, après avoir été patronnée par le Barmer Bankverein et le groupe Stinnes, subit l'influence

du groupe von der Heydt-Zandvoort et entra en liquidation (liquidateurs: Hugo Kaufmannsbank et Nederlandsche-Indische Handelsbank). La succursale de L. Behrens und Söhne a également dû entrer en liquidation. Quelques-unes des petites banques privées mentionnées sur la liste, qui s'étaient spécialisées dans le commerce des devises, ont vu leurs affaires se restreindre. Pour certaines entreprises, le capital déclaré, joint aux dotations de la maison-mère, se rapproche très fort du montant de 100 millions de florins. En se basant sur les chiffres des bilans et sur l'activité des affaires, on voit que ce capital a été entièrement utilisé; certaines institutions ont renoncé aux gros bénéfices ou aux dividendes élevés, afin de fortifier leur organisation.

BANQUES	Bénéfice brut (1.000 fl.)		Bénéfice net (1.000 fl.)		Dividende P. c.	
	1924	1925	1924	1925	1924	1925
Internationale Bank.....	1.361	2.304	558	1.999	0	6
Wolbank .....	—	888	—	719	—	0
Amstelbank .....	2.102	2.098	1.540	1.608	11	11
Amsterd. Crediet-Mij .....	—	—	—	—	6	6
Bank voor Hdl en Scheepvaart .....	2.058	2.243	1.813	2.110	10	10
Engelsch-Holl. Bank en Handel-Mij .....	294	621	229	353	20	30
Handel-Mij H. Alb. de Bary et C <sup>o</sup> .....	3.403	2.865	1.027	1.089	7	7
Hugo Kaufmann's Bank .....	662	510	239	160	7	7

Les modifications de la situation économique ont déterminé ces banques à se spécialiser et, en même temps, à s'occuper de nouvelles opérations. C'est ainsi qu'au lieu de continuer à gérer les capitaux allemands déposés en Hollande pendant la terrible période de l'inflation, les banques préférèrent s'attacher davantage à la poursuite d'une politique de crédit à l'Allemagne, obligée de reconstituer son capital circulant. Le commerce des devises a été supplanté par celui des titres (de crédit et de bourse). Deux périodes, au cours des derniers mois, ont marqué une grande activité dans ce domaine: la forte baisse du loyer de l'argent sur la place d'Amsterdam, qui eut pour conséquence une hausse des cours et une baisse correspondante du rendement des valeurs hollandaises, de sorte que de nombreux capitalistes, peu désireux de renoncer aux taux élevés, se sont intéressés aux obligations allemandes et aux tranches offertes en Hollande des emprunts émis aux Etats-Unis, après s'être assurés de la solidité de ces valeurs; ensuite, une stagnation plus ou moins prononcée aux bourses hollandaises en même temps qu'un mouvement de hausse en Allemagne.

Le retour à la confiance en l'économie allemande explique les nombreux crédits accordés, même à de petits emprunteurs, qui eussent été écartés antérieurement. Le commerce hollando-allemand, malgré le recul de l'exportation hollandaise depuis la majoration des tarifs douaniers, a atteint pendant le premier semestre 1926 le chiffre de 459 millions de florins, sans tenir compte du transit, alors qu'il s'élevait à 512 millions de florins pendant la période correspondante de 1925. Le recours à l'entremise d'une banque hollandaise ou d'une banque travaillant aux Pays-Bas est entré dans les habitudes et rend de grands services en Allemagne, en matière de commerce extérieur, d'autant plus qu'il n'est plus aussi important qu'avant-guerre de posséder un point d'appui à Londres et que la place d'Amsterdam a fait ses preuves. Toutes ces considérations font prévoir pour les institutions allemandes établies aux Pays-Bas une activité rémunératrice, à l'abri des gains excessifs et des pertes de la période d'inflation. Le passage de cette période à l'état normal a été accompagné, pour de nombreuses entreprises, par un resserrement des affaires, qui n'a pas eu, toutefois, l'importance de la crise constatée en Allemagne.

Il reste à considérer la situation des entreprises à la Bourse d'Amsterdam. Celle-ci est, en général, supportable. De temps à autre se manifeste une certaine concurrence; toutefois, les institutions allemandes ont en général su éviter de la manifester trop ouvertement. Ainsi qu'il ressort de l'examen des événements récents et de la participation aux banques « internationales », une collaboration s'est manifestée dans divers domaines, en particulier dans celui des émissions et du crédit. Un pas important fut franchi par l'admission à l'escompte, à la Nederlandsche Bank, des acceptations données par les banques allemandes

constituées sous la forme de sociétés néerlandaises, mesure contre laquelle s'était dessinée une certaine opposition dans différents milieux financiers hollandais et qui a fortement contribué à accroître l'importance d'Amsterdam comme centre financier. Les banques étrangères ne sont pas admises à la Bourse des valeurs — contrairement à ce qui se passe à la « Koopmanbeurs » (Bourse des marchandises), qui est libre et où s'effectue même le commerce des devises. L'unique concession faite aux banques étrangères est celle qui les met sur le même pied que les institutions provinciales.

## LOI PORTANT CREATION DU « REGISTRE DU COMMERCE » EN BELGIQUE

On trouvera ci-dessous le texte de la loi du 30 mai 1924, publiée au *Moniteur* du 11 mai 1927 (1):

Article 1<sup>er</sup>. Il est tenu au greffe de chaque tribunal de commerce ou du tribunal civil exerçant la juridiction commerciale, un « Registre du commerce ».

Dans ce registre sont immatriculés tous les commerçants, particuliers ou sociétés, qu'il soient Belges ou étrangers, dès qu'ils ont en Belgique un établissement, une succursale ou une agence quelconque. Y sont portées toutes les mentions dont la déclaration est prescrite par la loi.

Art. 2. Pour requérir son immatriculation au registre du commerce, le commerçant doit déposer au greffe du tribunal, dans le ressort duquel est situé son établisse-

(1) *Session 1922-1923.*

Chambre des Représentants.

*Documents parlementaires.* — Projet de loi et exposé des motifs, n° 388.

*Session 1923-1924.*

Chambre des Représentants.

*Documents parlementaires.* — Rapport fait par M. Soudan, au nom de la Commission permanente de la Justice et de la Législation civile et criminelle, n° 115. — Amendements présentés par M. Wauwermans, n° 142. Amendements présentés par le gouvernement, n° 150. Amendements présentés par M. Van Remoortel, n° 158. Amendement présenté par M. Picard, n° 161. — Texte adopté par la Chambre au premier vote, n° 185.

*Annales parlementaires.* — Discussion et adoption. Séances des 14 février, 27 mars, 3 et 10 avril 1924, pp. 562, 563, 757 à 764, 804 à 806 et 939.

Sénat.

*Documents parlementaires.* — Projet de loi, n° 130. — Rapport fait par M. Alexandre Braun, au nom de la Commission de la Justice, n° 148.

*Annales parlementaires.* — Discussion et adoption. Séance du 21 mai 1924, pp. 810 à 812 et 815.

ment, une déclaration en double exemplaire, datée et signée, indiquant :

- 1° Ses nom, prénoms et domicile;
- 2° Le lieu et la date de sa naissance;
- 3° Sa nationalité d'origine et, le cas échéant, la nationalité qu'il a acquise;
- 4° L'appellation sous laquelle il exerce le commerce et la date à laquelle il a commencé ses opérations commerciales en Belgique;
- 5° La nature de son industrie ou de son commerce;
- 6° L'adresse de son établissement principal, et, éventuellement, de ses succursales ou agences en Belgique et à l'étranger;
- 7° Son régime matrimonial;
- 8° La date de l'autorisation de faire le commerce, s'il s'agit d'une femme mariée ou d'un mineur.

Art. 3. L'immatriculation des sociétés de commerce doit être requise par les personnes chargées de leur administration ou de leur gestion. Les requérants déposent au greffe du tribunal dans le ressort duquel est situé l'établissement de la société, une déclaration en double exemplaire datée et signée d'eux et mentionnant :

1° Les nom et prénoms, date et lieu de naissance, nationalité d'origine et éventuellement nationalité acquise :

a) Des administrateurs et des commissaires des sociétés anonymes, des sociétés en commandite par actions, des sociétés coopératives et des unions du crédit;

b) Des associés en nom collectif et des associés commandités;

2° La raison sociale ou la dénomination de la société, son siège et la date à laquelle elle a commencé ses opérations en Belgique;

3° L'objet de la société;

4° L'adresse de l'établissement principal et des succursales ou agences en Belgique et à l'étranger;

5° Les nom et prénoms des personnes autorisées à administrer, gérer ou signer pour la société, avec l'indication de la date et du lieu de leur naissance, ainsi que de leur nationalité d'origine et, s'il y a lieu, de la nationalité qu'elles ont acquise;

6° La date et le numéro du *Moniteur belge* dans les annexes duquel les actes intéressant la société ont été publiés.

Art. 4. Sont aussi mentionnés au registre dans le mois de leur date, et à la suite de l'immatriculation, à la diligence du référendaire ou greffier du tribunal ou de la cour qui les ont rendus :

1° Les jugements et arrêts portant l'interdiction ou la mise sous conseil judiciaire du commerçant; ou prononçant la mainlevée de ces mesures;

2° Les jugements ou arrêts prononçant le divorce, la séparation de corps et de biens ou la séparation de biens du commerçant;

3° Les jugements ou arrêts déclaratifs de faillite, d'homologation, d'annulation ou de résolution de concordat obtenu par le failli ou prononçant la réhabilita-

tion du failli ou autorisant ou révoquant un sursis de paiement;

4° Les jugements et arrêts d'homologation, d'annulation ou de résolution du concordat préventif de la faillite.

Art. 5. Tout changement se rapportant aux faits dont les articles précédents prescrivent la déclaration, tout transport, cession ou cessation de l'établissement doivent être déclarés par l'intéressé ou ses ayants droit.

En cas de transfert ou de cessation de commerce par suite de décès, les héritiers sont tenus d'en faire la déclaration.

Mention de la déclaration est faite en marge de l'immatriculation primitive.

Art. 6. Lorsqu'un commerçant ou une société commerciale a, en Belgique, plus d'un établissement, succursale ou agence, la mention de l'immatriculation est requise dans le ressort où sont situés les établissements secondaires, succursales ou agences.

A cet effet, le commerçant ou la société produira, au greffe compétent, un certificat constatant son immatriculation au registre du commerce du ressort où il a fait sa déclaration.

Il en sera de même en ce qui concerne les décisions judiciaires visées à l'article 4 et les mentions modificatives reprises à l'article 5.

Art. 7. Le référendaire ou greffier est tenu de procéder à l'inscription des déclarations déposées et de restituer aux intéressés un exemplaire de la déclaration revêtu de son visa et portant le numéro de l'immatriculation.

Le référendaire ou greffier ne peut refuser d'opérer les inscriptions requises que dans le cas où les déclarations faites par les requérants ne contiennent pas toutes les mentions prescrites par la loi.

Art. 8. Toute personne peut se faire délivrer à ses frais, par le référendaire ou le greffier, des extraits du registre du commerce.

Ces extraits ne feront pas mention des décisions judiciaires relatives :

a) A la faillite, en cas de réhabilitation;

b) Au concordat préventif de la faillite ou au sursis de paiement, si les décisions ont reçu leur exécution;

c) A l'interdiction ou la nomination d'un conseil judiciaire, lorsqu'il y a eu mainlevée.

Art. 9. Sont exempts des droits de timbre et de greffe et dispensés de la formalité de l'enregistrement, les déclarations, extraits et visas prévus aux articles 2, 3, 5, 6 et 7 de la présente loi.

Il est établi un droit de greffe de 20 francs, à l'exclusion de tout droit d'enregistrement, pour les inscriptions au registre du commerce; ce droit de greffe est réduit à 10 francs pour les inscriptions modificatives prévues aux articles 4 et 5.

Art. 10. Tous les actes, factures, annonces, publications et autres pièces émanées des commerçants et des sociétés de commerce porteront les mots écrits en toutes lettres **Registre du commerce** ou **Handelsregister**

suivi de l'indication du siège du tribunal où l'immatriculation principale a été faite et du numéro de l'immatriculation.

Art. 11. Les commerçants et les personnes qui participent à la gestion d'une société de commerce ayant son principal établissement en Belgique ne jouissent du droit de vote pour la formation des tribunaux de

commerce que s'ils sont inscrits au registre du commerce et se sont conformés aux articles 5, 6 et 10 de la présente loi.

Art. 12. Les formes des déclarations, du registre de commerce et des extraits du registre du commerce, seront déterminés par arrêté royal.

## INFORMATIONS FINANCIÈRES

### Emprunts contractés par des entreprises privées belges à l'étranger.

Les entreprises belges qui ont contracté des emprunts à l'étranger, depuis la guerre, sont peu nombreuses. On s'en convaincra par l'examen du tableau ci-dessous qui a été dressé d'après les statistiques publiées par la Société de Banque Suisse et la Rotterdamsche Bank Vereeniging.

#### En Grande-Bretagne.

8 décembre 1924. *Compagnie Internationale des Wagons-Lits*, société anonyme, Bruxelles, £ 1.000.000, 6 p. c., émis à 97 p. c.  
 11 janvier 1926. *Compagnie Internationale des Wagons-Lits*, société anonyme, Bruxelles, £ 2.000.000, 6 p. c., émis à 96 p. c. (Dont £ 250.000 émises en Hollande.)

#### En Suisse.

27 mars 1926. *Compagnie Internationale du Gaz*. Fr. suisses 5.500.000, obligations 7 p. c. à 94,5 p. c.  
 Août 1926. *Société Nationale des Chemins de fer belges*. Fr. belges 200.000.000. (Tranche suisse.)  
 Novembre 1926. *Cimenteries et Briqueteries réunies*, société anonyme, Anvers, emprunt hypothécaire 10.000.000 de fr. suisses, 7 p. c. à 95 p. c.  
 Décembre 1926. *Société Internationale de Plantations et de Finance* (Sipef), Anvers, augmentation du capital de 25 à 50 millions de francs belges. (Renseignement donné par le Bulletin de la Société de Banque Suisse, comme émission en Suisse.)

#### Aux Etats-Unis.

Avril 1926. *Société anonyme Arbed*, 10.000.000 de \$, obligations 7 p. c. à 92 1/2 p. c. (Voir Hollande pour une tranche de 1.000.000 de \$.)  
 1926. *Forges et Aciéries de Bonne-Espérance*, 2.500.000 \$.  
 Création par Solvay et C<sup>ie</sup>, de *American Belgian Finance Corp.*, au capital de 50 millions de francs, en actions de 500 fr. Participation américaine :  

Lee Higginson & C <sup>o</sup> .....	34.135	actions
While-Weld & C <sup>o</sup> .....	34.975	—
Clark-Dodge & C <sup>o</sup> .....	5.890	—
Total...	75.000	actions

#### En Hollande.

Mai 1926. *Compagnie Internationale des Wagons-Lits*, tranche obligations, 2.910.000 florins, 6 p. c. à 97 p. c.  
 Avril 1926. *Arbed*, 1.000.000 de \$, 7 p. c., émis à 92 1/4 p. c. (2.306.000 florins).  
 Août 1926. *Société Nationale des Chemins de fer belges*, actions privilégiées, 6 p. c., 200.000.000 de francs belges. (13.760.000 florins.)  
 Janvier 1927. *Fours à coke Semet-Solvay*, 6.000.000 de belgas, 6 1/2 p. c. à 98 1/2 (2.068.000 florins).  
 Février 1927. *Société anonyme Ougrée-Marihaye*, 7.500.000 florins, 6 1/2 p. c. à 97, placés publiquement; en outre, 7.500.000 florins ont été placés ferme.  
 Février 1927. *Société anonyme Arbed*, 8.000 actions de 650 florins = 5.200.000 florins.

**REPARTITION GEOGRAPHIQUE DU COMMERCE BELGE D'EXPORTATION ET RAMIFICATIONS  
BANCAIRES BELGES A L'ETRANGER.**

Rang d'importance	PAYS DE DESTINATION	Valeurs Exportat (mille fr.). (1924)	SUCCURSALES DE BANQUES BELGES A L'ETRANGER		PARTICIPATIONS DE BANQUES BELGES DANS BANQUES ETRANGERES	
			NOM DE LA BANQUE BELGE	LOCALITE	NOM DE LA BANQUE ETRANGERE	NOM DE LA BANQUE BELGE INTERESSEE
1	Grande-Bretagne . . . . .	2.916.168	Banque Belge pour l'Etr. Banque du Congo Belge Banque Italo-Belge	Londres Londres Londres	— — —	— — —
2	France . . . . .	2.195.703	Banque Belge pour l'Etr. Banque Italo-Belge  Crédit Anversois Banque Centr. de la Meuse Banque Gén. du Centre Banque Gén. du Luxemb.	Paris Paris  Fumay, Givet Vireux-Molhain Thionville, Hayange	Banque Comm. Africaine Banque Générale du Nord  — Banque Transatlantique Banque de l'Union Paris.	Crédit Général de Belgique Soc. générale de Belgique Banque d'Outremer  — Banque de Bruxelles Soc. Générale de Belgique
3	Pays-Bas . . . . .	1.703.538	—	—	Limburgsche Bankver. Civv, Maestricht	—
4	Un. douan. allemande (Zollverein) . . . . .	1.576.408	Créd. Gén. Liégeois, A. G.  Banque de Verviers	Aix-la-Chapelle  Aix-la-Chapelle et Grefeld	Bankkomandite Koch, Olten & Co	Soc. Générale de Belgique  Banque Meuse et Campine (Société Générale)
5	Etats-Unis d'Amér. . . . .	1.087.239	Banque belge pour l'Etr.	New-York	—	—
6	Argentine . . . . .	434.190	Banque Italo-Belge	Buenos-Aires	—	—
7	Suisse . . . . .	359.940	—	—	—	—
8	Indes britanniques . . . . .	359.381	—	—	Eastern Bank. Bombay, Calcutta, etc.	(M. Francqui est membre du Conseil d'administr.)
9	Italie . . . . .	276.911	—	—	Credito Italiano Wiener Bankv. (Tyrol)	Crédit Général Liégeois Banque Belge pour l'Etr. et Soc. Gén. de Belgique
10	Brésil . . . . .	220.802	Banque Italo Belge	Rio de Janeiro Sao Paulo Santos	— — —	— — —
11	Congo Belge . . . . .	189.583	Banque Comm. du Congo Crédit Général du Congo Banque du Congo Belge	— — —	— — —	— — —
12	Japon . . . . .	183.278	—	—	—	—
13	Chine . . . . .	178.072	Banque belge pour l'Etr.	Pékin Shanghai Tientsin Hankow	— — — —	— — — —
14	Espagne . . . . .	176.310	—	—	Banco Internacional de Ind. y Comercio, Madrid	Banque Belge pour l'Etr.
15	Egypte . . . . .	168.449	Banque belge pour l'Etr.	Le Caire Alexandrie	— —	— —
16	Danemark . . . . .	136.331	—	—	—	—
17	Grèce . . . . .	101.715	—	—	—	—
18	Canada . . . . .	99.876	—	—	—	—
19	Portugal . . . . .	98.846	—	—	Banco Burnay, S. A.	Soc. Générale de Belgique
20	Turquie . . . . .	87.945	Banque Belge pour l'Etr.	Constantinople (Galata et Stamboul)	Banque Franç. des Pays d'Orient	— Banque d'Outremer
21	Suède . . . . .	87.356	—	—	—	—
22	Norvège . . . . .	85.681	—	—	—	—
23	Chili . . . . .	82.639	—	—	—	—
24	Un. douan. Sud-Afric. Maroc . . . . .	70.800 65.210	— —	— —	— —	— —
25					Banque d'Etat du Maroc Succurs. maroc. de la Banco Intern. de Ind. y Comercio. Banque Comm. du Maroc	Soc. Générale de Belgique Banque Belge pour l'Etr.  Banque Transatlantique Banque de Bruxelles Comptoir du Centre
26	Indes Néerlandaises . . . . .	63.693	—	—	Banque des Indes	Soc. Générale de Belgique
27	Irlande . . . . .	63.521	—	—	—	—
28	Australie . . . . .	51.480	—	—	—	—
29	Roumanie . . . . .	48.106	Banque Belge pour l'Etr.	Bucarest Braïla Galatz	Banque Comm. Roumaine Wiener Bankverein	Crédit Général Liégeois Banque Belge pour l'Etr. et Soc. Gén. de Belgique
30	Uruguay . . . . .	40.446	Banque Italo-Belge	Montevideo	—	—
31	Bulgarie . . . . .	39.342	—	—	Banque franco-belge de Bulgarie, Sofia Banque de Plovdiv, Philippopoli Banque Bulgaro-Belge Bourgas	Banque Belge pour l'Etr. Banque Belge pour l'Etr. Banque Belge pour l'Etr.

Rang d'importance	PAYS DE DESTINATION	Valeurs Exportat. (mille fr.) (1924)	SUCCURSALES DE BANQUES BELGES A L'ÉTRANGER		PARTICIPATIONS DE BANQUES BELGES DANS BANQUES ÉTRANGÈRES	
			NOM DE LA BANQUE BELGE	LOCALITÉ	NOM DE LA BANQUE ÉTRANGÈRE	NOM DE LA BANQUE BELGE INTÉRESSÉE
32	Cuba .....	39.260	—	—	—	—
33	Finlande .....	36.866	—	—	—	—
34	Côte occid. d'Afrique (possess. françaises) .....	35.278	—	—	—	—
35	Pologne .....	34.770	—	—	Société Générale de Banque en Pologne Banque Malopolski Banque de Commerce	Banque Belge pour l'Etr. Mutuelle Solvay, S. A. Banque de Bruxelles
36	Syrie .....	32.709	—	—	—	—
37	Perse .....	30.631	—	—	—	—
38	Côte orient. d'Afrique (poss. portugaises) .....	26.699	—	—	—	—
39	Autriche .....	23.775	—	—	Wiener Bankverein Niederöster. Esk.-Ges. Allgem. Österr. Boden- Cred. Anstalt. (Soc. Gén. du Créd. fonc. d'Autriche)	Soc. Générale de Belgique Banque Belge pour l'Etr. Banque de Bruxelles Mutuelle Solvay, S. A.
40	Dantzig .....	22.997	—	—	—	—
41	Hongkong .....	22.317	—	—	—	—
42	Canaries .....	17.545	—	—	—	—
43	Pérou .....	16.908	—	—	—	—
44	Mésopotamie .....	16.844	—	—	Eastern Bank (voir n° 8)	(Voir n° 8)
45	Tunisie .....	16.049	—	—	Banque de Tunisie	Banque Transatlantique (Banque de Bruxelles)
46	Lettonie .....	14.680	—	—	—	—
47	Etabliiss. des Détroits (St. Settlem.) .....	13.115	—	—	—	—
48	Mexique .....	12.860	—	—	—	—
49	Tchécoslovaquie .....	12.706	—	—	Zivnostenska Banka Allgemeiner Böhmischer Bankverein, Prague Banque d'esc. de Bohême et Soc. de Créd., Prague Banque Gén. de Crédit Slovaque, Bratislava	Mutuelle Solvay, S. A. Banque de Bruxelles Banque de Bruxelles Banque de Bruxelles
50	Algérie .....	11.813	—	—	—	—
51	Siam .....	10.550	—	—	—	—
52	Paléatine .....	10.536	—	—	—	—
53	Colombie .....	10.482	—	—	—	—
54	Côte orient. d'Afrique (poss. britanniques) .....	9.775	Banque du Congo Belge	Dar-es-Salam	—	—
55	Ceylan .....	9.706	—	—	Eastern Bank (voir n° 8)	(Voir n° 8)
56	Philippines .....	8.022	—	—	—	—
57	Côte occid. d'Afrique (poss. britanniques) .....	7.333	—	—	—	—
58	Nouvelle-Zélande .....	7.333	—	—	—	—
59	Royaume des Serbes, Croates et Slovènes .....	6.384	—	—	Bosnische Industrie & Handelsb. Sarajevo Banque hypoth. de Croatie et de Slovénie Banque du Pays de Bosnie- Herzégovine, Sarajevo Wiener Bankverein, succ. Banque de Bosnie, Belgrade	Banque de Bruxelles Mutuelle Solvay, S. A. Banque Belge pour l'Etr. Banque Belge pour l'Etr. et Soc. Gén. de Belgique Mutuelle Solvay, S. A.
60	Tripolitaine .....	4.853	—	—	—	—
61	Equateur .....	4.812	—	—	—	—
62	Esthonie .....	4.626	—	—	—	—
63	Malte .....	4.304	—	—	—	—
64	Indochine française .....	4.082	—	—	—	—
65	Russie .....	3.946	—	—	—	—
66	Côte d'Afrique (posses- sions portugaises) .....	3.672	—	—	—	—
67	Antilles françaises .....	3.177	—	—	—	—
68	Hongrie .....	2.342	—	—	Wiener Bankverein	Banque Belge pour l'Etr. et Soc. Gén. de Belgique
69	Albanie .....	—	—	—	Banque d'Albanie	Banque belge pour l'Etr.

## LA CRISE FINANCIERE AU JAPON (1).

Les deux Chambres japonaises ont limité à 900.000.000 de yens la garantie gouvernementale accordée à la Banque Impériale du Japon, en couverture de ses avances aux établissements atteints par la crise. Le moratorium sera levé en même temps que la banque entreprendra son œuvre de secours.

Certaines banques, parmi les plus importantes, ont renoncé dès le début à se prévaloir du moratorium et d'autres les ont imitées par la suite. La panique des déposants est apaisée en grande partie; grâce à l'attitude de la Banque du Japon, qui a poursuivi une politique très libérale de crédits.

Il est probable qu'il devra être fait appel au capital étranger pour la liquidation finale de la crise. On estime également que cette dernière aura pour effet de diminuer le nombre très élevé des banques populaires (fin 1925, il en existait 1.537, avec un capital versé de 1.503 millions de yens). Les circonstances malheureuses que traverse en ce moment le monde japonais des affaires contribueront sans doute à hâter le vote d'une législation relative aux établissements de crédit. Une commission parlementaire avait proposé en septembre dernier de fixer le capital minimum des banques à un million de yens et à deux millions dans certains cas. En outre, le prélèvement sur les bénéfices en faveur de la réserve serait porté de 10 à 20 p. c., jusqu'à ce que le fonds soit égal au capital social.

Enfin, la commission propose d'interdire aux administrateurs et directeurs des banques de faire partie de la direction d'une autre entreprise.

Il est question de créer une nouvelle banque qui reprendra les affaires des banques qui se trouvent en difficulté.

## LES BANQUES POPULAIRES FRANÇAISES, A FIN 1925.

Au cours de l'année 1925, le nombre des banques populaires est resté stationnaire à 100; elles ont créé 14 nouvelles agences permanentes et 23 bureaux non permanents, soit 37 guichets nouveaux.

Le capital versé, à fin 1925, était de 64 millions, soit une augmentation de 11 millions sur l'année précédente.

Le nombre de sociétaires, qui était de 40.662 en 1914, est passé à 43.527, en 1925.

Ces banques ont escompté, durant cet exercice, 2.877.503 effets, d'un montant de 2.730.000.000 de francs. La progression sur l'année précédente est de 366.966 effets, d'un montant de 476 millions de francs. La moyenne des effets commerciaux est de 920 francs et de 7.290 francs pour les effets de crédit.

(1) Cfr. *Bulletin* n° 19, du 14 mai 1927, p. 471.

Depuis 1922, le mouvement global des opérations a suivi la progression suivante :

1922 . . . . .	9.367 millions.
1923 . . . . .	16.274 »
1924 . . . . .	22.395 »
1925 . . . . .	28.038 »

Dans son rapport, le Secrétaire général de la Caisse centrale des Banques populaires conclut que l'institution de celles-ci se trouve actuellement dans la période la plus active de son développement; on peut envisager pour l'avenir des statistiques marquant, pendant de nombreuses années encore, un développement certain et constant de tous les éléments de l'activité des banques populaires.

## CREDIT AU PETIT ET AU MOYEN COMMERCE, A LA PETITE ET A LA MOYENNE INDUSTRIE, EN FRANCE.

Le *Journal officiel*, du 18 avril 1926, contient le rapport sur la répartition des avances consenties par l'Etat aux banques populaires pendant l'année 1924, par application de la loi du 13 mars 1917.

La dotation des banques populaires atteignait, au 31 décembre 1924, la somme de 64.540.794 francs. L'accroissement de 8.455.482 francs résulte de l'application de la loi du 30 avril 1921, qui attribue aux banques populaires, pour une durée de cinq années, le tiers du produit de la redevance supplémentaire de la Banque de France.

Il y a lieu de mentionner que l'article 54 de la loi du 10 mars 1925 a disposé qu'à l'expiration de ce délai de cinq années, cette partie de la redevance supplémentaire continuerait à recevoir la même affectation.

Sur cette dotation, des avances sans intérêt ne dépassant pas le double de leur capital versé en espèces, peuvent être attribuées aux banques populaires pour une durée maximum de cinq années.

Au cours de l'année 1924, 9.240.000 francs ont été répartis, portant le montant total des avances à 64.411.000 francs.

Le crédit de 50 millions de francs, ouvert par la loi du 24 octobre 1919, pour être réparti entre les banques populaires et être employé par elles en prêts à long terme, en vue de permettre aux petits commerçants, industriels, fabricants et artisans démobilisés la reconstitution de leurs entreprises, a été intégralement employé.

Les remboursements sont versés au Trésor. Ils ont atteint, en 1924, 2.549.438 francs, portant à 5.548.741 francs le total des sommes remboursées au 31 décembre 1924.

Les banques populaires, conformément à leur objet, recrutent bien leur clientèle parmi les **petits et moyens commerçants et industriels**. En effet, 90,58 p. c. des effets de commerce reçus à l'escompte, en 1924, sont d'un import de moins de 2.000 francs et 98,77 p. c. sont des effets de moins de 10.000 francs.

Parmi les comptes courants, 51,27 p. c. avaient un solde inférieur à 2.000 francs et 80,99 p. c. présentaient un solde ne dépassant pas 10.000 francs.

Il convient de signaler ici le **Crédit National Hôtelier**, constitué sous le régime des banques populaires et organisé par la loi du 30 juin 1923.

Par application de l'article 172 de cette loi, deux avances, l'une de 5 millions de francs, pour les opérations à court terme, l'autre de 13 millions, affectée aux opérations à long terme, ont été accordées, en 1924, au Crédit National Hôtelier. Celui-ci a prêté son concours, par des avances à long terme, à la création de 301 chambres d'hôtel, à la modernisation de 390 chambres; en outre, il a contribué, par des facilités de crédit à court terme, à 378 créations et à 1.079 améliorations de chambres.

### LA GESTION D'UNE BANQUE POPULAIRE.

A la réunion plénière des banques populaires, tenue à Clermont-Ferrand, le 18 mai 1926, un rapport fut présenté par le directeur de la Banque Populaire de Mulhouse, sur la gestion d'une banque populaire.

Voici, selon le rapporteur, les conditions indispensables à une bonne gestion :

1° La gérance d'une banque populaire doit, avant l'octroi de tout crédit, avoir établi au préalable le chiffre exact de ses propres moyens et disponibilités et en disposer en conséquence;

2° Elle ne doit considérer les avances de l'Etat que comme aide initiale et l'appui de la Caisse centrale comme un soutien temporaire;

3° Les remises et les virements de fonds des autres banques sont à considérer comme encaisse et ne doivent, en aucun cas, être employés comme moyens actifs pour les propres besoins;

4° Elle doit exiger de ses débiteurs, comme chiffre d'affaires, un mouvement annuel d'au moins cinq à huit fois le montant du chiffre du crédit et ne pratiquer que le crédit de fonds de roulement;

5° Au point de vue social, aussi bien que pour des règles de prudence, il est à recommander de répartir les risques en accordant les disponibilités à un nombre aussi grand que possible de débiteurs;

6° Il est plus avantageux pour des banques dépourvues de propres moyens d'activité et de gérance technique, de s'affilier à une banque plus importante de

la région que de maintenir leur autonomie condamnée à l'insuccès.

Le rapporteur ajoute que ce ne sont pas les subventions de l'Etat ou un crédit permanent de la Caisse centrale qui peuvent asseoir sérieusement le crédit d'une banque, mais bien le dévouement désintéressé de ses administrateurs, le travail et la compétence de la direction et le concours éclairé des adhérents.

### LES EMISSIONS DES SOCIÉTÉS ANONYMES ITALIENNES EN AVRIL 1927.

Au cours du mois d'avril, le montant des émissions effectuées en Italie, en vue de la constitution de sociétés anonymes ou d'augmentations de capital, s'est élevé à 213,5 millions de liras. La libération de capitaux par suite de liquidations ou de diminutions de capital se chiffre par 124,6 millions de liras, de sorte que le montant net des nouveaux capitaux investis a atteint 88,9 millions de liras, contre 478 en avril 1926.

### LES FINANCES DU CHILI.

Le gouvernement chilien, en procédant à sa réforme administrative, a pris l'avis de la National City Bank of New-York, qui a été nommée banquier unique du gouvernement pour la conduite des opérations financières aux Etats-Unis. La National City Bank enverra au Chili des experts pour la mise en vigueur du programme fiscal.

### LES EXPORTATIONS ITALIENNES ET LA REVALORISATION DE LA LIRE.

Les exportateurs italiens de cotonnades vers le Levant constatent que, par suite de la revalorisation de la lire, leurs transactions subissent une réduction. En outre, les clients levantins refusent de faire face à leurs obligations, considérant la hausse de la lire comme « un cas de force majeure ». Ils prétendent payer sur la base de 120 liras = 1 livre. L'Association cotonnière a décidé de ne pas transiger et de demander une intervention diplomatique du gouvernement italien.

## INFORMATIONS ÉCONOMIQUES GÉNÉRALES

### CHRONIQUE DE LA CONCENTRATION.

#### Fusion de charbonnages en Grande-Bretagne.

L'Amalgamated Anthracite Collieries, Limited, a décidé d'augmenter son capital de 5 millions de livres pour racheter les United Anthracite Collieries et ses sociétés affiliées, qui contrôlent vingt-quatre charbonnages.

#### Un trust allemand des aciers fins.

Les producteurs allemands d'acier fin étudient la formation d'un trust des aciers fins qui débiterait par un accord de prix. Les Deutsche Edelstahlwerke, de Bochum, affiliés aux Vereinigte Stahlwerke et qui produisent 40 p. c. des aciers fins, ont entamé des négociations avec les usines Becker. La concurrence polonaise et tchécoslovaque n'a pas été étrangère à cette décision.

#### Fusion dans l'industrie allemande de la porcelaine.

Un mouvement de concentration se manifeste dans l'industrie allemande de la porcelaine. Déjà, trois grandes firmes : Hutschenreuther, Tischenreuth et Weidin ont fusionné; la première de ces entreprises a absorbé les deux autres.

#### L'accord chimique anglo-allemand.

Le Conseil des Imperial Chemical Industries a publié le communiqué suivant:

« Les informations relatives à un accord très prochain entre l'Imperial Chemical Industries et P. I. G. Farbenindustrie, A. G., sont inexactes. Il n'y a eu, jusqu'à présent, que des discussions préliminaires entre les deux groupes, discussions au cours desquelles on a examiné la possibilité d'une collaboration plus étroite dans les différents domaines de la chimie. »

#### Intérêts du trust suédois des allumettes en Yougoslavie.

Le trust suédois des allumettes qui, jusqu'ici, ne possédait pas d'intérêts dans le royaume des Serbes, Croates et Slovènes, vient d'acquérir la majorité des actions de la fabrique yougoslave d'allumettes Drava. Le capital de cette société anonyme s'élève au total à 7 1/2 millions de dinars.

### LES FLUCTUATIONS DE PRIX DES PÉTROLES AMÉRICAINS ET LEURS EFFETS.

Dans la plus grande partie des États-Unis, le prix de base pour des centaines de producteurs de pétrole est le « posted price », c'est-à-dire le prix auquel les raffineurs achètent leur matière première. Les fluctuations de ce prix n'affectent pas de la même façon les diverses catégories d'entreprises.

Les producteurs de pétrole brut sont le plus directement atteints par une baisse des prix, favorisés par une hausse. Si les offres de pétrole brut sont peu importantes, les prix augmentent et l'activité des travaux de forage s'accroît; dans le cas contraire, le « posted price » diminue et, les frais d'exploitation restant les mêmes, le bénéfice se trouve réduit.

Le commerce des produits finis, par contre, ne se ressent que très indirectement du mouvement des prix du pétrole brut. Le bénéfice des négociants réside dans l'écart entre le prix d'achat en gros et le prix de vente au détail. On est généralement tenté de croire que cet écart demeure sensiblement le même; toutefois, il est à remarquer que le niveau peu élevé des prix de détail et les efforts des raffineurs pour résister, aussi longtemps que possible, à la baisse des prix de gros tendent à réduire la marge, tandis que la hausse des prix de détail et des prix de gros la fait généralement s'accroître.

Pour les grandes entreprises qui traitent à la fois la production du pétrole brut, sa transformation et la vente des produits obtenus, une baisse des prix entraîne une réduction des bénéfices, étant donné que les prix de vente doivent être abaissés et que les frais d'exploitation, tant pour la production du pétrole brut que pour le raffinage, restent identiques.

Les raffineurs bénéficient d'une baisse des prix du pétrole brut et souffrent d'une baisse des prix pour les produits obtenus. Si, comme cela se présente fréquemment, l'entreprise produit elle-même une partie de la matière première utilisée, la perte est partiellement enrayée.

Parfois, une baisse passagère est favorable aux grandes entreprises, qui achètent la matière première à bon marché et revendent les produits finis en période de hausse. Par contre, une hausse prolongée signifie, pour de grosses quantités, une immobilisation importante de capitaux et la perte d'un revenu (1).

Pour pouvoir juger des effets des fluctuations de prix sur les bénéfices d'une entreprise déterminée, il importe de rechercher en premier lieu quel est le prix du pétrole brut appliqué à sa production ou à ses achats

(1) Cfr. *Bulletin* n° 13, du 2 avril 1927, p. 328.

de matière première (remarquons que la méthode qui consiste à déterminer exactement le prix du pétrole brut d'après son poids spécifique est d'application relativement récente). Ensuite, il faut tenir compte des débouchés de l'entreprise — les prix variant souvent d'un endroit à l'autre, surtout pour la benzine, qui absorbe environ 35 p. c. de la production américaine de pétrole brut.

L'exportation joue un rôle important dans le mouvement des prix: la baisse du coût de l'essence en Angleterre est une conséquence des efforts réalisés par les entreprises pour permettre l'écoulement de leur production. Une certaine influence est exercée également par les frais de transport; un journal américain a fait remarquer qu'il était possible d'effectuer le transport du pétrole de l'Amérique à Londres au même prix environ que le déplacement de Swansea (où se trouve la raffinerie de l'Anglo-Persian) à Londres.

Une concurrence active à l'étranger amène une guerre de prix et la réduction des bénéfices. C'est ce qui a démontré à l'Amérique la nécessité d'organiser la vente en commun, du moins pour une partie de l'industrie pétrolière. Au milieu de l'année 1926 existaient déjà 51 « coopérative export associations » dans différentes branches d'industries américaines, et de nouvelles se forment constamment. Il est vrai que la rivalité entre les entreprises Standard Oil et les autres, et de celles-ci entre elles, ainsi que la question des marques commerciales des diverses espèces de pétrole présentent des difficultés plus grandes que dans les autres industries. Le manque d'accord entre les producteurs rivaux au sujet de restrictions à apporter a causé, par suite de la surproduction qui se fait depuis quelques mois, une baisse de 50 p. c. du prix du brut. La production du pétrole brut s'est élevée, dans la semaine du 9 au 14 mai, à 2 1/2 millions de barils, ce qui constitue un record. Ces circonstances ont amené une douzaine de magnats de l'industrie pétrolière américaine à se réunir, le 13 mai, au bureau new-yorkais de la Standard Oil, aux fins d'établir des plans destinés à réduire la production.

#### BAISSE DES PRIX DU CHARBON DE SOUTE.

Le prix des charbons de soude anglais et allemands au port de Rotterdam a été abaissé de 19/- à 18/- par livraison de quantités égales ou supérieures à 100 tonnes.

#### LA COMPOSITION DU PORTEFEUILLE DE LA « I. G. FARBENINDUSTRIE ».

Nous donnons ci-dessous le détail des principales participations de la I. G. Farbenindustrie, telles qu'elles figurent au rapport de l'exercice 1926, publié par le trust:

SOCIÉTÉS	Capital- actions R.M.	Valeur nominale des titres en possession de la I. G. Farben- industrie R.M.
G. m. b. H. Ammoniak- werk, Merseburg .....	135.000.000	101.250.000
Rheinstahl .....	150.000.000	56.000.000
Cassela G. m. b. H. ....	60.880.000	49.180.000
Steinkohlen- Gewerkschaft Auguste-Viktoria .....	18.550.000	16.880.500
Riebeck-Montan .....	50.000.000	12.500.000
Stickstoff-Dunger. Knap- sack .....	8.000.000	7.924.000
Kalle A.-G. ....	6.000.000	5.989.000
Duisburger Kupferhütte .	6.000.000	5.131.200
Grube Elise bei Halle ....	5.000.000	5.000.000
Dr. Alexander Wacker, Ges. für electrochemische Ind. G. m. b. H. ....	7.500.000	3.750.000
Chem. W. Lothringen G. m. b. H. Gerthe West- falen .....	6.000.000	3.000.000
Deutsche Celluloid-Fabrik	5.000.000	2.713.000
Deutsche Grube bei Bitter- feld A. G. ....	2.500.000	2.275.000
Zuckerfabrik Körbisdorf A. G. ....	2.700.000	2.269.200
Aceta G. m. b. H., Berlin .	2.000.000	1.000.000
Wachtberg-Gruppe, Braun- kohlenwerke .....	1.070.000	1.003.958

L'ensemble de ce portefeuille, qui ne fait pas mention d'un grand nombre d'autres petites participations n'est porté au bilan que pour la somme de R.-M. 261.134.166,63, bien que sa valeur nominale soit supérieure à 276 millions de Reichsmarks.

Parmi les titres ci-dessus énumérés, seules les actions Rheinstahl et les actions Riebeck-Montan sont cotées. Leur cours au 11 mai 1927 était respectivement de 244,5 p. c. et 180 p. c.

#### LE PREMIER HOTEL DE LA REICHSBAHN.

La Reichsbahn a fait construire, dans la gare centrale de Stuttgart, son premier hôtel agencé avec tout le confort moderne et comprenant 125 chambres. Les voyageurs, ainsi que leurs bagages, ont accès dans l'hôtel directement du quai de la gare. Les voyageurs de commerce peuvent exposer leurs échantillons dans une salle spécialement aménagée à cet effet. Cet hôtel sera ouvert au public le 1<sup>er</sup> juin.

#### LA PENETRATION ECONOMIQUE ALLEMANDE EN YUGOSLAVIE.

Les entreprises Krupp viennent d'acquérir la majorité des actions de la fabrique yougoslave de wagons située à Brod, sur la Save.

Cette transaction serait en rapport avec un projet élaboré par Krupp en vue d'affermir une partie des minières de l'Etat yougoslave et d'achever la fabrique de locomotives, machines agricoles, automobiles, aéroplanes et moteurs destinés aux Balkans et au Proche-Orient. Le plan serait mis à exécution dans le courant de cette année, avec le concours d'ingénieurs allemands.

### CRISE DANS L'INDUSTRIE AUTOMOBILE ITALIENNE.

Par suite de la situation générale de l'industrie, les usines Fiat ont congédié plus de 1.000 ouvriers. On s'attend à une révision des barèmes de salaires.

### LES CONCESSIONS DANS LES TERRITOIRES SOUS MANDAT DU RUANDA-URUNDI.

On sait que le Conseil colonial a approuvé récemment trois projets de décrets octroyant des concessions minières dans les territoires sous mandat belge du Ruanda-Urundi.

A ce propos, le *Bulletin de la Mutuelle Solvay* complète le travail d'ensemble qu'il avait publié en 1926 sur les différents régimes de concessions au Congo, en fournissant les indications suivantes (1). Il est à remarquer que, en vertu du Traité de Versailles, ce n'est pas le gouvernement belge, mais le gouvernement du Ruanda-Urundi, sous mandat de la Société des Nations et représenté par le gouvernement belge, qui a octroyé ces concessions.

Le régime appliqué a été celui en vigueur au Katanga, mais les actes de concession renferment des clauses nouvelles qu'il est intéressant de reproduire, en raison de leur portée politique et des préoccupations d'ordre social qui y sont introduites:

« Le concessionnaire ne pourra commencer la mise en exploitation de la mine concédée qu'après en avoir obtenu au préalable l'autorisation du gouvernement. Celle-ci sera subordonnée aux conditions suivantes:

» a) Le concessionnaire soumettra aux autorités un projet complet de mise en exploitation de la mine. Ce projet devra prévoir l'application de méthodes perfectionnées d'exploitation de nature à assurer, tant au point de vue de la quantité de produits extraits que du prix de revient, la production normale des mines bien exploitées; il devra prévoir, en outre, l'exploitation de toutes les parties du gisement dont la teneur est considérée comme payante dans une exploitation bien organisée;

» b) Le projet devra comporter le matériel et les installations les plus propres à économiser la main-d'œuvre. Il comportera, en outre, l'ouverture de che-

mins d'exploitation suffisants pour relier la mine aux voies publiques de communication;

» c) La main-d'œuvre sera recrutée sur place ou dans les régions offrant des conditions de vie et de climat similaires à celles où la mine est située;

» d) Le concessionnaire justifiera que les installations ont été organisées de manière à assurer aux travailleurs et à leur famille un logement convenable, une nourriture saine et abondante ainsi que les soins médicaux.

» L'administration appréciera souverainement si ces conditions sont réalisées.

» Art. 10. — La société exploitante remettra gratuitement au gouvernement du Ruanda-Urundi des actions d'un type spécial dont le nombre sera égal au total des autres titres de toute catégorie.

» En cas de création ultérieure d'actions, elle remettra de même au gouvernement du Ruanda-Urundi un nombre d'actions équivalant à celui des titres nouveaux de toute catégorie, de manière que le gouvernement du Ruanda-Urundi dispose toujours d'un nombre de titres égal à la moitié de tous les titres existants.

» Les actions du type spécial remises au gouvernement du Ruanda-Urundi recevront seulement dans les bénéfices distribués une participation égale aux redevances établies au profit du Comité spécial du Katanga par la législation sur les mines du Katanga.

### L'ELECTRIFICATION DE LA SIDERURGIE ALLEMANDE ET ANGLAISE.

Nous ne reviendrons pas ici sur l'évolution des cartels et de la concentration des industries du fer et de l'acier en Allemagne. Cependant, on ne peut passer sous silence que c'est grâce à cette évolution économique qu'une intense concentration technique a pu se produire, la fusion des usines et l'accroissement des ressources financières ayant permis de véritables révolutions de l'outillage.

La *Vereingte Stahlwerk A. G.* assume à elle seule la production de 49 p. c. de la fonte allemande et de 42 p. c. des lingots d'acier et des produits laminés. Les sept producteurs les plus importants fournissent 90 p. c. de la fonte allemande.

La *Vereingte Stahlwerk A. G.* a concentré sa production charbonnière dans deux groupes de mines à l'est et à l'ouest et, en mécanisant la production, est parvenue à augmenter de 30 p. c. le rendement individuel. En sidérurgie, elle a combiné la répartition des commandes de telle façon que la *August-Thyssen-Hütte*, la *Ruhrort-Meiderich-Hütte*, à l'ouest, et la *August-Thyssen-Hütte* de Hamborn puissent produire chacune 150.000 tonnes de lingots d'acier par mois, ce qui lui a permis d'augmenter le rendement de 75 p. c. Des changements analogues s'effectuent dans la section des produits finis en acier, tandis que pour la vente, trois organisations se partagent l'Allemagne sans chevauchement.

(1) Cfr. *Bulletin* n° 21, du 4 novembre 1926, p. 493.

Le résultat de la rationalisation se montre tout d'abord dans la réduction constante du personnel occupé, alors que la capacité de concurrence de l'industrie n'a aucunement diminué.

Le recensement de 1925 donne la force électrique des usines sidérurgiques allemandes.

CLASSIFICATION	Puissance totale H.P.	Puissance totale des moteurs électriques H.P.	Taux d'électrification	Puissance totale par usine H.P.
Hauts-fourneaux .....	165.873	84.642	51	3.380
Acieries .....	2.345	2.075	88	293
Hauts-fourneaux et fonderies combinés .....	59.376	41.936	71	7.422
Hauts-fourneaux et acieries combinés .....	19.598	18.098	93	9.799
Hauts-fourneaux, acieries, laminoirs combinés .....	799.166	592.244	74	47.000
Hauts-fourneaux, acieries, laminoirs et usines de finissage combinés .....	570.534	452.596	79	57.000
Acieries et laminoirs .....	456.938	353.821	77	4.850
Acieries, laminoirs et usines de finissage combinés .....	837.788	607.406	72	3.140
Laminoirs et usines de finissage combinés .....	209.862	177.466	84	1.040
Autres entreprises .....	286.672	207.375	72	—
Total...	3.408.154	2.537.659	74	—

On s'aperçoit que les hauts-fourneaux et les acieries soit isolés, soit combinés, cèdent la place aux grandes unités manufacturières, réalisant les différents stades de la fabrication. Les acieries, laminoirs et usines de finissage combinés et les hauts fourneaux, acieries et laminoirs réunis, accaparent à eux seuls 48 p. c. de la puissance totale.

La capacité de production par usine montre combien domine le grand producteur: la combinaison la plus parfaite utilise une force de 57.000 HP., alors que la combinaison finissant au laminoir n'en utilise que 47.000.

#### Equipement de l'industrie sidérurgique en Grande-Bretagne, en Allemagne et aux Etats-Unis.

	Grande-Bretagne (1924)	Allemagne (1925)	Etats-Unis (1924)
Capacité totale d'énergie directement produite H. P. . . . .	2.493.896	3.408.154	10.273.168
Capacité totale des moteurs électriques H. P. . . . .	1.024.503	2.537.659	4.961.377
Degré d'électrification .....	41 %	74 %	48,5 %
Production totale de lingots d'acier (tonnes rubriques)	8.162.050	12.193.000	38.621.050
Production totale par H. P. de force (tonnes rubriques)	3.28	3.57	3.76
Production totale par H. P. de force électrique (tonnes rubriques) .....	7.98	4.80	7.80
Nombre total d'ouvriers .....	302.621	534.723	—
Nombre de H. P. par ouvrier .....	8.25	6.4	—
Production par ouvrier (tonnes) .....	27	23	—

La forte proportion de lingots d'acier convertis en Allemagne en produits finis (85 p. c. contre 75 p. c. en Grandé-Bretagne) explique la différence dans les rendements individuels.

#### DECLARATIONS DE FAILLITE ET HOMOLOGATIONS DE CONCORDAT PREVENTIF A LA FAILLITE PUBLIEES AU « MONITEUR DU COMMERCE BELGE ».

Date de publication	Nombre de	
	faillites	concordats homologués
20 mai 1927 .....	6	1
Du 1 <sup>er</sup> janv. au 20 mai 1927	197	58

#### BOURSE DE BRUXELLES.

##### Marché des changes.

Après un court regain d'activité, le marché a repris la physionomie qui lui est habituelle depuis plusieurs mois: séances invariablement calmes jusqu'au moment de la cote officielle où se dénouent les quelques transactions importantes de la journée.

Le dollars s'était inscrit à 7,1995 au milieu de la semaine passée; ce cours à peine touché, il est revenu vers 7,1980. Cette détente du change américain s'est étendue aux marchés voisins, sans qu'il y ait eu cependant, s'emble-t-il, un mouvement corrélatif. A Londres, où la hausse du New-York fut à certain moment particulièrement sensible, la tendance est nettement lourde. Après s'être approché de 485,325, le cours est revenu en peu de jours à 485 3/4. Ce revirement s'est traduit sur

notre place par une reprise parallèle de la livre sterling qui, laissée il y a huit jours au-dessous de 34,95, a franchi au début de cette semaine le cours de 34,96.

A part le florin, dont la tendance est plus ferme, la plupart des devises appréciées répètent leur cours précédent.

A Londres, la lire italienne s'est aisément maintenue entre 88,50 et 89,50. La peseta a fluctué autour de 27,65. Le taux de l'escompte privé sur cette place est passé en quelques jours de 3 5/8 p. c. à 4 1/4 p. c. On sait que la Banque d'Angleterre a dû faire face durant la semaine écoulée à des sorties d'or relativement importantes.

A Paris, le sterling ne s'est guère écarté du cours de 124,02. L'abondance des capitaux sur ce marché provoque un continuel effritement du taux de l'escompte privé qui est tombé ces jours-ci à moins de 2 1/2 p. c. Cette baisse persistante du loyer de l'argent pèse toujours sur les cours des devises à terme, notamment sur le sterling à trois mois qui vaut 0,40 de moins qu'au comptant. Par ricochet, le franc français à trois mois maintient sur notre marché une prime de 0,12 belga pour 100 francs français. Par contre, le sterling pour la même période se négocie contre belgas à la parité du comptant.

Le taux de l'escompte privé ne s'est pas éloigné de 4 1/4 p. c. Le taux des placements « on call » en régression depuis une semaine, après avoir oscillé entre 4 et 4 1/4 p. c., est descendu durant ces dernières vingt-quatre heures à 3 3/4 p. c.

Le 25 mai 1927.

## MARCHE DES TITRES.

### Comptant.

Encore sous le coup de la tourmente qui vint brusquement troubler la confiance de la spéculation, la semaine a débuté dans les mêmes conditions de réaction que celles qui avaient marqué la fin de la semaine précédente; il en résulta un abaissement des cours, qui impressionna vendeurs et acheteurs: ceux-ci crurent le moment opportun de procéder à quelques placements; ceux-là jugèrent que c'était aller trop vite et s'abstinrent d'offrir à tout prix des titres qu'ils avaient l'espoir, le calme s'étant fait dans les esprits, de revoir à des cours plus avantageux.

La conséquence des dispositions nouvelles fut que les cours se relevèrent bientôt et que la semaine se termina dans une certaine atmosphère de relative fermeté. Les écarts défavorables que font apparaître les cours de clôture sont souvent bien inférieurs à ceux qui furent atteints au plus profond de la baisse; d'autre part, un certain nombre de titres enregistrèrent même des plus-values sérieuses.

Les chiffres que nous citons ci-après donneront la mesure des différences ainsi établies.

Aux rentes, où le 3 p. c., l'Intérieur à primes et les Dommages de guerre perdent une fraction, la fermeté de Kilo-Moto est remarquable et son cours, sur des achats importants, passe de 720 à 761,25.

Aux assurances et banques, à part l'Outremer qui gagne 75 points à 3525, nous relevons Assurances Générales à 16500 venant de 17250, Banque du Congo Belge à 4250 venant de 4350, Banque Nationale à 2925 contre 2950, Part de Réserve Société Générale à 19500 contre 20000. L'action Société Nationale de Crédit à l'Industrie, traitée officiellement depuis le 16 mai, s'inscrit à 1430. La dividende Hypothécaire Belge-Américaine cote 19850 contre 20475.

Parcourant les rubriques chemins de fer, tramways, trusts et entreprises de gaz et d'électricité, nous pointerons successivement en baisse ou en hausse: fondateur Chemins de fer Congo à 23900 contre 25250, jouissance Welkenraedt à 13150 contre 13500, l'action privilégiée Chemins de fer Belges recherchée à 570 contre 565.

Tramways de Bologne à 900 contre 805, 100<sup>e</sup> fondateur Rosario à 6450 contre 6800.

Dividende Ostende-Blankenberghe à 3500 contre 3750, ordinaire Tientsin à 4260 contre 4530, ordinaire Sofina à 40000 contre 38000.

Electricité de l'Escaut à 6290 contre 5800, ordinaire Electricité de Las Palmas à 8200 contre 8975.

L'aspect de la cote est le même aux charbonnages, aux valeurs de l'alimentation, aux coloniales et caoutchoutières et aux diverses:

Houillères-Unies du Bassin de Charleroi à 632,50 contre 580, Maurage à 5850 contre 5400, Mariemont-Bascoup à 5800 contre 6300 et Produits au Flénu à 4575 contre 4950.

Dividende Brasserie Les Peupliers à 1075 contre 825, privilégiée Minoteries et Elévateurs à Grains à 3500 contre 2450, Bodega à 4100 contre 4500.

Ordinaire Belgika à 9000 contre 9375, Ciments du Congo à 1280 contre 1130, Congo (Compagnie pour le Commerce et l'Industrie) à 5800 contre 6075.

Fondateur Johore à 1100 contre 800.

Neuvième action ordinaire Anciens Etablissements De Naeyer à 4200 contre 3810, Englebort à 2475 contre 2790, Couperie Belge-Américaine capital à 3960 contre 4240, fondateur Innovation à 3000 contre 3300, fondateur Etablissements Saint-Sauveur à 3800 contre 4250.

Aux industries métallurgiques et aux industries de la construction, de même qu'aux glaces et verreries et aux textiles, la baisse est générale. Citons entre autres:

Fondateur Ateliers Gillet à 2960 contre 3295, privilégiée Sambre-et-Moselle à 5075 contre 5250.

Fondateur Baudour à 3775 contre 3990, Quenast à 1955 contre 2350, ordinaire Ciments de Buda à 875 contre 980.

Glaceries Germania à 11150 contre 11425, privilégiée Verreries Bennert-Bivort à 1200 contre 1315.

La Lainière à 9700 contre 9950, Linière Gantoise à 9825 contre 10500, capital Nouvelle-Orléans à 4550 contre 4775.

Quant aux étrangères, c'est en régression aussi qu'on les retrouve généralement: privilégiée Dahlbusch à 1900 contre 2100, Gelsenkirchen à 6500 contre 7150, Crédit Foncier de Santa-Fé à 5310 contre 5600, Barcelona à 1770 contre 1885, Mexico Tram à 990 contre 1110.

### Terme.

Plus profondément touché que le comptant par la vague de baisse, le terme s'est révélé assez désemparé et toute la cote a enregistré par des moins-values sérieuses ce sentiment de dépression:

Barcelona clôture par 1795 contre 1907,50, capital Buenos-Ayres à 965 contre 995, dividende idem à 940 contre 985, capital Tramways de Constantinople à 1295 contre 1370, Héliopolis à 2935 contre 3035, Mexico Tram à 995 contre 1112,50, Pétrifina à 1680 contre 1817,50, Prince-Henri à 2930 contre 3065, privilégiée Sidro à 2765 contre 2910, ordinaire idem à 2755 contre 2890, Tanganyika à 580 contre 612, Tubize à 780 contre 820.

Le 25 mai 1927.



RUBRIQUES	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS				Apperts autres qu'en espèces	AUGMENTATIONS DE CAPITAL				PART PRISE PAR LES BANQUES		DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS			
	anonymes et en commandite par actions		coopératives et unions de crédit			ACTIONS		OBLIGATIONS		DANS LA FORMATION DU CAPITAL DES ENTREPRISES		anonymes et en commandite par actions		coopératives et unions de crédit	
	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs		En milliers de francs	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs	Montant en milliers de francs	Désignation	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs	Nombre de sociétés
Banques.....	1	1.000	—	—	—	1	10.000	—	—	—	—	1	2.000	—	—
Assurances.....	—	—	1	400 min	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Opérations financières.....	10	14.235	1	25 min	2.220	8	10.200	—	—	—	—	2	1.500	—	—
Exportations-Importations.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Commerce de fer et métaux.....	4	2.850	—	—	2.657	1	1.600	—	—	—	—	—	—	—	—
Commerce d'habillement et d'ameublement.....	6	3.384	1	3 min	2.240	5	8.200	—	—	6.000	Banque de Bruxelles	—	—	—	—
Commerce de produits alimentaires.....	6	7.070	4	16 min	6.332	4	7.000	—	—	2.000	Banque Centrale de la Lys	3	1.470	—	—
Commerces non dénommés.....	13	7.530	6	172 min	2.565	9	8.425	—	—	4.000	Banque de Bruxelles	1	875	—	—
Brasseries.....	—	—	—	—	76	2	751	—	—	—	—	1	100	—	—
Constructions.....	1	1.000	—	—	126	4	21.000	—	—	—	—	1	2.000	2	2 min
Distilleries d'alcool.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Carrières.....	—	—	—	—	—	2	5.100	—	—	—	—	—	—	—	—
Charbonnages.....	—	—	—	—	—	1	40.000	—	—	40.000	Banque d'Outremer	—	—	—	—
Mines et autres industries extractives.....	1	2.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Gaz.....	—	—	—	—	—	1	1.500	—	—	1.500	Banque Liégeoise	—	—	—	—
Electricité (exclus transport).....	2	26.100	2	55 min	—	—	—	—	—	—	—	2	1.350	—	—
Hôtels, théâtres, cinémas.....	3	1.215	1	25 min	624	—	—	—	—	—	—	1	1.000	—	—
Imprimerie, publicité.....	1	580	1	25 min	720	1	1.000	—	—	—	—	—	—	—	—
Textiles (lin coton-laine-soie).....	3	13.840	—	—	2.442	3	5.750	—	—	4.000	Banque Belge du Travail	—	—	—	—
Mat. artificiels et produits céramiques.....	3	3.300	2	1.150 min	6.366	4	8.475	—	—	3.025	Banq. de l'Union Bruxell.	1	4.000	—	—
Métallurgie, sidérurgie.....	—	—	—	—	—	4	23.800	—	—	—	—	1	1.000	—	—
Meuneries.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Papeteries (industrie).....	—	—	—	—	—	3	2.225	—	—	2.000	Cemptoir du Centre	—	—	—	—
Plantations et sociétés coloniales.....	4	30.800	—	—	6.050	9	57.700	1	50.600	—	(*)	—	—	—	—
Produits chimiques.....	3	16.000	—	—	—	3	4.050	—	—	2.000	Banque de Bruxelles	1	100	—	—
Sucreries.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Tanneries et corroieries.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Automobiles.....	4	2.875	—	—	1.388	3	1.400	—	—	1.000	Banq. de l'Union Bruxell.	2	425	—	—
Verreries et glaceries.....	—	—	—	—	—	1	7.350	—	—	7.350	Banque Cent. de la Sambre	—	—	—	—
Industries non dénommées.....	3	684	1	50 min	784	2	1.500	—	—	—	—	—	—	—	—
Chemins de fer.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Chemins de fer vicinaux.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Navigation et aviation.....	4	2.205	—	—	1.600	1	2.000	—	—	—	—	1	1.000	—	—
Télégraphes et téléphones.....	—	—	—	—	—	1	180.000	—	—	—	—	—	—	—	—
Tramways électriques.....	1	36.500	—	—	36.495	3	38.000	—	—	20.000	Banque d'Anvers	—	—	—	—
Autobus.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Transports non dénommés.....	—	—	1	75 min	75	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Divers non dénommés.....	4	4.310	2	70 min	2.570	3	400	—	—	—	—	—	—	—	—
Total...	77	177.478	23	2.066 min	75.330	79	447.026	1	50.600	92.875		18	16.520	2	2 min

(\*) Crédit Général du Congo; Banque de Bruxelles; Banque d'Outremer; Banque de Paris et des Pays-Bas; Banque des Colonies; Banque de Commerce; Banque de Crédit Commercial; Crédit Général de Belgique; Banque Centrale Anversoise; Banque Générale Belge.

Tableau II. — Groupement des sociétés selon le lieu où s'exerce leur activité sociale. (Mois d'avril 1927.)

SOCIÉTÉS EXPLOITANT	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS				AUGMENTATIONS DE CAPITAL				DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS			
	anonymes et en commandite par actions		coopératives et unions de crédit		ACTIONS		OBLIGATIONS		anonymes et en commandite par actions		coopératives et unions de crédit	
	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs
En Belgique .....	71	117.928	23	2.066 min	60	96.576	—	—	18	16.820	2	2 min
En Belgique et à l'étranger.	2	28.750	—	—	11	298.750	—	—	—	—	—	—
Au Congo belge .....	4	30.800	—	—	8	51.700	1	50.600	—	—	—	—
Total pour avril .....	77	177.478	23	2.066 min	79	447.026	1	50.600	18	16.820	2	2 min
» mars .....	55	48.683	13	633 min	42	170.480	1	4.000	18	17.091	8	506 min
» février .....	54	87.248	15	527 min	41	145.775	1	2.000	7	7.605	—	—
» janvier .....	43	99.764	13	665 min	46	191.839	—	—	24	42.767	4	148 min

Tableau III. — Groupement des sociétés par ordre d'importance du capital social. (Mois d'avril 1927.)

CAPITAL	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS				AUGMENTATIONS DE CAPITAL				DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS			
	anonymes et en commandite par actions		coopératives et unions de crédit		ACTIONS		OBLIGATIONS		anonymes et en commandite par actions		coopératives et unions de crédit	
	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs
Jusqu'à 1 million .....	53	21.268	23	2.066 min	40	17.726	—	—	13	6.420	2	2 min
De plus de 1 à 5 millions ...	18	41.970	—	—	25	63.400	—	—	5	10.400	—	—
De plus de 5 à 10 millions ..	2	14.500	—	—	7	54.400	—	—	—	—	—	—
De plus de 10 à 20 millions .	1	12.240	—	—	5	91.500	—	—	—	—	—	—
De plus de 20 millions .....	3	87.500	—	—	2	220.000	1	50.600	—	—	—	—
Total...	77	177.478	23	2.066 min	79	447.026	1	50.600	18	16.820	2	2 min

Les méthodes d'élaboration de ces statistiques ont été exposées dans le *Bulletin* n° 4, du 29 janvier 1927, page 85.

Commerce spécial de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise avec les pays étrangers.  
Moyennes mensuelles et montants des derniers mois.

PÉRIODES	IMPORTATIONS				EXPORTATIONS				DÉFICIT (D) ou EXCÉDENT (E) DE LA BALANCE COMMERCIALE		P. c. des exporta- tions aux importa- tions
	Tonnes	VALEUR			Tonnes	VALEUR			en fr.-papier 1 = 1.000	en fr.-or (*)	
		en milliers de fr.-papier	en milliers de fr.-or (*)	Prix moyen par tonne en fr.-or		en milliers de fr.-papier	en milliers de fr.-or (*)	Prix moyen par tonne en fr.-or			
1913.....	2.721.357	420.822	420.822	154,64	1.740.432	309.651	309.651	177,92	D 111.171	111.171	73,6
1920.....	1.112.255	1.078.480	405.873	364,91	884.432	738.501	277.927	314,25	D 339.979	127.946	68,5
1921.....	1.472.072	849.857	327.642	222,57	1.438.119	606.112	233.672	162,48	D 243.745	93.970	71,3
1922.....	1.879.869	787.645	309.952	164,88	1.416.693	529.852	208.506	147,18	D 257.793	101.446	67,3
1923.....	2.216.927	1.100.398	294.421	132,81	1.414.528	810.421	216.835	153,29	D 289.977	77.586	73,6
1924.....	2.782.908	1.465.092	348.489	125,22	1.679.733	1.161.042	276.167	164,41	D 304.050	72.322	79,2
1925.....	2.744.363	1.483.805	365.029	133,01	1.756.048	1.228.005	302.100	172,03	D 255.800	62.929	82,8
1926.....	2.864.737	1.916.685	310.937	108,54	1.930.276	1.625.078	263.631	136,58	D 291.607	47.306	84,8
Les derniers mois											
Mars 1926	3.301.254	1.901.686	414.245	125,48	1.814.239	1.476.667	321.663	177,30	D 425.019	92.582	77,65
Avril »	2.889.315	1.553.184	294.655	101,98	1.757.639	1.175.975	223.095	126,93	D 377.209	71.560	75,71
Mai »	2.604.612	1.605.758	257.306	98,79	1.634.842	1.161.050	186.046	113,80	D 444.708	71.260	72,30
Juin »	3.127.097	2.825.799	431.867	138,10	2.045.030	1.599.681	244.479	119,55	D 1.226.118	187.388	56,61
Juillet »	2.707.118	1.614.539	203.267	75,08	2.002.144	1.436.605	180.866	90,34	D 177.934	22.401	88,98
Août »	2.786.810	1.796.081	256.286	91,96	2.200.470	1.698.861	242.414	110,16	D 97.220	13.872	94,58
Septemb. »	2.768.058	2.312.741	326.413	117,92	2.007.043	2.223.447	313.810	156,35	D 89.291	12.603	96,14
Octobre »	2.897.979	1.914.684	275.968	95,23	2.393.981	2.053.371	295.957	123,62	E 138.687	19.989	107,25
Novembre »	2.866.262	1.911.458	275.859	96,24	2.017.034	1.976.985	285.315	141,45	E 65.527	9.456	103,43
Décembre »	3.233.448	2.689.889	388.054	120,01	2.217.744	2.650.176	382.325	172,39	D 39.713	5.729	98,52
Janvier 1927	3.097.934	2.098.235	302.417	97,62	1.604.883	1.589.851	229.144	142,78	D 508.384	73.273	75,77
Février »	3.144.472	2.198.262	316.822	100,76	1.705.932	1.761.191	253.830	143,79	D 437.071	62.992	80,12
Mars »	3.323.751	2.739.839	394.783	118,78	2.080.807	2.558.236	368.616	177,15	D 181.603	26.167	93,37

(\*) Conversions effectuées sur la base des cours moyens du dollar à Bruxelles.

**Commerce spécial de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise avec les pays étrangers.**

	Animaux vivants		Objets d'alimentation et boissons		Matières brutes ou simplement préparées		Produits fabriqués		Or et argent non ouvrés ni monnayés		Totaux	
	Quantités	Valeurs	Quantités	Valeurs	Quantités	Valeurs	Quantités	Valeurs	Quantités	Valeurs	Quantités	Valeurs
	1.000 kil.	1.000 fr.	1.000 kil.	1.000 fr.	1.000 kil.	1.000 fr.	1.000 kil.	1.000 fr.	1.000 kil.	1.000 fr.	1.000 kil.	1.000 fr.
<b>IMPORTATIONS :</b>												
1926 Janvier	662	3.205	307.963	483.930	2.146.632	705.699	69.777	323.412	—	2.169	2.525.034	1.518.415
Février	725	3.392	220.678	339.760	2.376.814	666.809	71.653	345.366	1	665	2.669.871	1.355.992
Mars	1.845	7.738	299.364	415.923	2.890.584	1.002.834	109.461	474.324	—	867	3.301.254	1.901.686
Avril	863	3.508	213.759	386.943	2.596.648	784.506	78.044	377.791	1	436	2.889.315	1.553.184
Mai	538	2.361	248.781	427.272	2.282.492	811.417	72.800	304.009	1	699	2.604.612	1.005.758
Juin	506	2.449	325.737	634.704	2.689.343	1.681.205	111.508	504.805	—	2.636	3.127.094	2.825.799
Juillet	363	1.839	248.303	558.497	2.386.714	679.742	71.680	372.084	1	2.377	2.707.121	1.614.539
Août	272	1.379	244.547	481.913	2.471.668	891.260	70.322	412.959	1	4.570	2.786.810	1.796.081
Septembre	394	2.206	238.134	469.283	2.445.837	1.367.141	83.676	473.169	2	1.602	2.768.058	2.312.741
Octobre	499	2.736	250.792	515.643	2.578.946	967.480	67.742	427.850	—	975	2.897.979	1.914.684
Novembre	600	3.351	264.592	554.008	2.540.350	908.556	60.668	409.343	2	35.600	2.866.262	1.911.468
Décembre	844	4.270	283.133	614.289	2.860.257	1.540.019	89.204	530.246	10	1.055	3.233.448	2.689.896
L'année	8.171	38.434	3.145.543	5.886.765	30.266.285	12.006.678	956.525	5.016.298	19	53.051	34.370.843	23.000.226
1927 Janvier	780	3.976	241.668	531.082	2.781.681	1.084.674	73.796	478.024	—	479	3.097.934	2.098.235
Février	1.286	6.761	286.240	576.206	2.785.762	1.129.175	71.172	485.481	12	639	3.144.472	2.198.262
Mars	1.483	8.790	314.332	640.969	2.920.523	1.461.722	87.407	628.153	6	205	3.323.751	2.739.839
<b>EXPORTATIONS :</b>												
1926 Janvier	569	4.035	41.052	96.334	1.117.520	309.263	257.840	530.973	11	5.527	1.416.992	945.232
Février	924	6.146	53.751	110.111	1.225.463	343.003	376.015	641.859	3	1.773	1.656.156	1.102.892
Mars	1.347	8.959	50.654	107.444	1.322.158	526.073	440.066	827.730	14	6.461	1.814.239	1.476.687
Avril	2.004	13.636	44.060	98.284	1.304.448	380.864	407.123	680.775	4	2.416	1.757.639	1.175.975
Mai	2.632	17.424	47.502	134.851	1.256.819	346.418	327.883	659.101	6	3.256	1.634.842	1.161.050
Juin	2.840	19.752	62.608	168.905	1.521.513	561.803	458.049	842.100	11	7.121	2.045.030	1.599.681
Juillet	2.783	22.151	71.257	197.047	1.573.805	458.420	354.293	753.845	6	5.142	2.002.144	1.436.605
Août	1.916	13.281	81.121	202.654	1.543.395	489.935	574.072	987.080	6	5.902	2.200.470	1.698.861
Septembre	2.012	15.923	92.832	196.402	1.404.292	998.187	507.895	1.003.914	12	9.001	2.007.043	2.223.447
Octobre	1.459	12.328	134.841	208.870	1.573.820	602.772	683.854	1.224.330	7	5.062	2.393.981	2.053.371
Novembre	1.552	13.434	77.125	190.679	1.396.693	558.040	541.650	1.207.434	14	7.398	2.017.034	1.976.985
Décembre	1.535	13.735	60.545	186.322	1.476.416	1.008.834	679.240	1.436.046	8	5.239	2.217.744	2.650.176
L'année	21.582	160.804	817.348	1.807.903	16.716.342	6.583.611	5.607.041	10.704.325	101	64.290	21.163.314	19.500.942
1927 Janvier	1.613	14.608	49.692	145.486	1.121.010	471.234	432.561	953.839	7	4.684	1.604.883	1.589.851
Février	1.465	13.297	42.941	148.090	1.132.629	515.811	28.890	1.079.563	7	4.430	1.705.932	1.761.191
Mars	1.449	15.023	46.729	148.547	1.408.806	998.232	623.813	1.389.544	10	6.890	2.080.807	2.558.236

**DEPOTS A LA CAISSE D'EPARGNE**

sur livrets et en comptes courants.

(Caisse Générale d'Epargne et de Retraite, sous la garantie de l'Etat.)

PÉRIODES	Versements	Remboursem.	Excédents	Solde des dépôts à la fin de la période	
				à la fin de la période	Nombre de livrets et de comptes
Année 1913 .....	378.839	367.098	11.741	1.123.406	3.116.958
— 1919 .....	524.121	466.454	57.668	1.335.914	3.340.419
— 1920 .....	636.611	476.284	160.327	1.534.864	3.507.872
— 1921 .....	615.528	452.279	163.249	1.742.874	3.742.289
— 1922 .....	597.680	514.417	83.263	1.871.015	3.858.267
— 1923 .....	575.895	506.652	69.242	2.003.728	3.911.357
— 1924 .....	689.188	496.824	192.364	2.272.632	3.994.621
— 1925 .....	801.639	555.609	246.030	2.620.815	4.149.768
Derniers mois :					
Mars 1926 .....	97.036	77.474	19.562	2.657.551	4.167.479
Avril » .....	88.841	80.273	8.568	2.666.119	4.172.476
Mai » .....	80.915	100.581	— 19.666	2.646.452	4.178.869
Juin » .....	81.289	73.600	7.688	2.654.140	4.182.092
Juillet » .....	73.437	127.198	— 53.761	2.600.378	4.179.893
Août » .....	62.063	103.724	— 41.661	2.558.718	4.175.845
Septembre » .....	71.508	55.993	15.515	2.574.232	4.175.162
Octobre » .....	84.337	58.305	26.032	2.600.264	4.241.487
Novembre » .....	99.307	47.636	51.670	2.651.934	4.254.163
Décembre » .....	117.157	64.432	52.725	2.805.417 (1)	
Janvier 1927 .....	143.967	73.976	69.991	2.875.408	
Février » .....	116.200 (2)	56.700 (2)	59.500 (2)	2.933.546 (2)	
Mars » .....	116.568 (2)	65.537 (2)	51.031 (2)	2.984.577 (2)	
Avril » .....	129.702 (2)	68.646 (2)	61.056 (2)	3.045.634 (2)	

(1) Y compris les intérêts capitalisés.

(2) Chiffres approximatifs provisoires.

**MOUVEMENT DES CHAMBRES DE COMPENSATION EN BELGIQUE.**

PÉRIODES	Nombre de chambres	Nombre de pièces compensées		Capitaux compensés en millions de francs	
		par année	par mois	par année	par mois
		1908 (6 mois) .....	1	83.715	13.952
1913 ... ..	4	876.524	73.043	8.747	729
1919 .....	3	364.809	30.400	10.551	879
1920 .....	6	1.229.136	102.428	56.785	4.732
1921 .....	6	1.746.581	145.548	105.151	8.762
1922 .....	7	2.244.211	187.017	129.010	10.751
1923 .....	20	3.125.877	260.490	191.647	15.971
1924 .....	23	3.524.113	293.676	229.533	19.128
1925 .....	28	3.875.611	322.967	251.385	20.949
1926 .....	30	4.092.850	341.071	344.116	28.676
Les derniers mois	Avril 1926 .....	28		353.451	29.368
	Mai » .....	28		360.298	31.362
	Juin » .....	28		362.042	29.579
	Juillet » .....	28		389.048	37.193
	Août » .....	28		335.495	32.332
	Septembre » .....	29		312.538	28.618
	Octobre » .....	29		323.039	30.130
	Novembre » .....	29		308.370	24.550
	Décembre » .....	30		332.122	27.411
	Janvier 1927 .....	30		321.543	28.673
	Février » .....	30		310.965	28.661
	Mars » .....	31		340.282	34.933
Avril » .....	31		322.851	30.772	

# Banque Nationale de Belgique

Principaux postes des situations hebdomadaires (En milliers de francs)

ACTIF	1913	1926	1927	
	30 décembre	20 mai	12 mai	19 mai
<b>Encaisse :</b>				
Or . . . . .	249.026	273.863	3.191.323	3.197.623
Traites et disponibilités « or » sur l'étranger . . . . .	170.328	30.223	2.112.122	2.088.486
Argent, billon et divers. . . . .	57.351	90.607	—	—
Portefeuille effets s/ la Belgique et s/ l'étranger . . . . .	603.712	1.646.830	2.353.352	2.344.926
Avances sur fonds publics . . . . .	57.901	469.858	466.237	467.076
Prêts s/ Bons des Provinces belges. . . . .	—	480.000	—	—
Avances à l'État pour le retrait des marks . . . . .	—	5.200.000	—	—
Bons du Trésor belge (solde de l'avance à l'État) amortissable suivant arrêté du 25-10-26 . . . . .	—	—	2.000.000	2.000.000
Compte courant du Trésor (débitéur). . . . .	—	571.247	—	—
<b>PASSIF</b>				
Billets en circulation . . . . .	1.049.762	8.307.006	9.458.276	9.295.426
Comptes Courants particuliers . . . . .	88.333	496.293	351.984	444.870
Compte Courant du Trésor . . . . .	14.541	—	63.806	407.149
<b>TOTAL des engagements à vue</b>	<b>1.152.636</b>	<b>8.803.299</b>	<b>9.876.066</b>	<b>9.847.445</b>
Quotité % de l'encaisse par rapport aux engage- ments à vue . . . . .	41,36 %	4,48 %	33,70 %	53,68 %
Taux d'escompte des traites acceptées . . . . .	5,— %	7,— %	5,50 %	5,50 %
Taux des prêts s/ fonds publics . . . . .	5,— %	8,— %	7,— %	7,— %

## Cours des changes à Bruxelles.

DATES 1927	LONDRES £ = 36 belgas	PARIS 100 fr. = 138,77 b.	NEW-YORK cable \$ = 7,19193 b.	AMSTERDAM 100 fl. = 289,086 b.	GENÈVE 100 fr. = 138,77 b.	MADRID 100 P. = 138,77 b.	ITALIE 100 liras = 138,77 b.	STOCKHOLM 100 cr. = 192,736 b.	OSLÖ 100 cr. = 192,736 b.	COPENHAGUE 100 cr. = 192,736 b.	PRAGUE 100 cr. = 145,7275 b.	MONTREAL \$ = 7,19193 b.	BERLIN 100 M. = 171,321 b.	VIENNE 100 sch. = 101,50 b.	VARSOVIE 100 zl = 138,77 b.	BUDAPEST 100 pengö = 125,79 belgas
19-5	34,95125	23,1825	7,1905	288,—	138,50	126,175	39,10	192,525	185,85	191,975	21,3225	7,195	170,5375	101,35	80,55	125,30
20-5	34,94375	28,175	7,1985	288,—	138,40	126,—	39,325	192,525	185,70	191,90	21,32	7,193	170,4625	101,35	80,5375	125,30
23-5	34,95375	28,185	7,19775	288,025	138,475	126,70	39,40	192,55	135,80	192,025	21,325	7,19125	170,525	101,325	80,50	125,75
24-5	34,961875	28,19375	7,199	288,125	138,50	126,1875	39,075	192,625	185,70	192,05	21,3375	7,1955	170,4875	101,35	80,55	125,35

## Banque d'Angleterre

(En milliers de £)

	1913	1926	1927	
	27 décembre	20 mai	12 mai	19 mai
<b>ACTIF</b>				
Encaisse métallique				
(Issue Department et Banking D)	33.098	148.905	153.958	155.418
Placements du « Banking Depart. »				
(Effets, prêts s/ titres et fonds publics)	47.129	113.275	95.044	94.011
dont } valeurs garanties par l'Etat	11.199	44.210	47.824	47.249
} autres valeurs	35.930	69.065	47.220	46.762
<b>PASSIF</b>				
Billets en circulation	29.361	140.986	136.169	135.493
Comptes Courants :				
du Trésor (Trésor, Caisse d'Epargne et Caisse d'amortissements)	9.421	18.852	12.758	15.685
de Particuliers	42.091	104.341	102.098	100.250
Quotité % de l'encaisse (or, argent et billets en réserve) par rapport au solde des Comptes Courants du « Banking Department »				
(Proportion of reserve to liabilities)	43,1 %	22,4 %	32,6 %	34,2 %
Taux d'escompte officiel	5,— %	5,— %	4,50 %	4,50 %

## Banque de France

(En milliers de francs)

	1913	1926	1927	
	26 décembre	20 mai	12 mai	19 mai
<b>ACTIF</b>				
Encaisse métallique	4.157.455	5.882.462	5.889.264	5.890.191
Or, argent et devises achetés (loi du 7 août 1926)	—	—	2.106.290	2.123.822
Disponibilités et avoir à l'étranger	—	574.759	56.802	51.816
Portefeuille	1.526.383	4.543.654	1.940.323	2.094.969
Avances s/ titres, monnaies et lingots	772.403	2.389.940	1.673.869	1.638.448
Avances à l'Etat	205.398	35.300.000	29.100.000	27.600.000
Bons du Trésor français escomptés pour avances de l'Etat à des Gouvernements étrangers	—	5.335.000	5.694.000	5.700.000
Comptes courants postaux	—	—	492.235	521.264
<b>PASSIF</b>				
Billets en circulation	5.713.551	52.657.505	52.616.960	52.156.511
Comptes Courants du Trésor et des Particuliers	978.684	2.783.600	9.199.528	9.995.718
Quotité % de l'encaisse métallique par rapport aux engagements à vue				
	62,12 %	10,61 %	9,53 %	9,48 %
Taux d'escompte officiel	4,— %	6,— %	5,— %	5,— %

## Reichsbank

(En milliers de Reichsmarks)

	1913	1926	1927	
	31 décembre	15 mai	7 mai	14 mai
<b>ACTIF</b>				
Encaisse métallique . . . . .	1.446.803	1.587.810	1.951.698	1.955.709
Devises étrangères admises dans la couverture des billets . . . . .	—	272.288	127.005	106.172
Billets d'autres banques . . . . .	12.765	28.054	15.897	17.207
Portefeuille effets . . . . .	1.490.749	1.248.982	1.931.361	1.905.426
Avances s/ nantissement . . . . .	94.473	9.341	27.119	16.209
<b>PASSIF</b>				
Billets en circulation . . . . .	2.593.445	2.783.203	3.503.967	3.351.699
Divers engagements à vue . . . . .	793.120	671.655	572.014	625.136
Quotité % de l'encaisse métallique par rapport au total des engagements à vue . . . . .	42,72 %	45,96 %	47,88 %	49,18 %
Taux d'escompte officiel . . . . .	5,— %	7,— %	5,— %	5,— %

## Nederlandsche Bank

(En milliers de florins P. B.)

	1913	1926	1927	
	27 décembre	17 mai	9 mai	16 mai
<b>ACTIF</b>				
Encaisse métallique. . . . .	160.506	453.497	446.050	446.229
Portefeuille effets :				
» s/ la Hollande . . . . .	67.504	70.238	112.257	102.028
» s/ l'Etranger . . . . .	14.300	196.376	123.637	143.639
Avances s/ nantissement . . . . .	86.026	139.774	142.204	138.787
Compte du Trésor (débit) . . . . .	9.235	—	2.410	—
<b>PASSIF</b>				
Billets en circulation . . . . .	312.695	838.978	830.459	813.082
Comptes courants :				
de particuliers . . . . .	4.333	30.231	31.669	28.416
du Trésor (créditeur) . . . . .	—	9.004	—	5.432
Assignations de banque . . . . .	1.522	710	334	435
Quotité % de l'encaisse métallique par rapport aux engagements à vue . . . . .	50,39 %	51,60 %	51,72 %	52,68 %
Taux d'escompte officiel . . . . .	5,— %	3,1/2 %	3,1/2 %	3,1/2 %

## Banque d'Italie

(En milliers de lires)

	1913	1926	1927	
	31 décembre	20 avril	10 avril	20 avril
<b>ACTIF</b>				
Encaisse métallique . . . . .	1.202.240	978.241	1.251.124	1.253.007
Disponibles et avoir à l'étranger . . . . .	88.988	656.253	1.387.168	1.427.520
Portefeuille effets . . . . .	578.704	4.889.791	5.420.941	5.416.569
Avances sur nantissement . . . . .	126.063	3.092.307	1.657.036	1.551.558
» à l'État . . . . .	—	5.242.354	4.229.412	4.229.412
Comptes courants (débiteurs) . . . . .	82.032	909.071	1.434.133	1.472.519
<b>PASSIF</b>				
Billets en circulation . . . . .	1.764.433	14.018.529	17.626.930 *	17.285.101 *
Comptes courants :				
de particuliers . . . . .	207.885	1.536.591	2.228.161	2.300.477
du Trésor . . . . .	158.831	2.284.590	148.789	255.526
Quotité % de l'encaisse métallique par rapport aux engagements à vue . . . . .	56,41 %	5,48 %	6,25 %	6,32 %
Taux d'escompte officiel . . . . .	5,50 %	7,— %	7,— %	7,— %

(\*) Y compris les billets provenant de la Banque de Sicile et de la Banque de Naples.

## Federal Reserve Banks

(En milliers de dollars)

	1926	1927	
	28 avril	20 avril	27 avril
<b>ACTIF</b>			
Encaisse métallique . . . . .	2.954.076	3.203.180	3.207.358
Portefeuille commercial et Bons du Trésor escomptés . . . . .	513.668	414.443	443.553
<b>PASSIF</b>			
Billets des "Federal Reserve Banks" en circu- lation . . . . .	1.661.982	1.729.751	1.718.257
Comptes courants . . . . .	2.242.126	2.299.606	2.313.860
dont . . . . .			
des Banques associées . . . . .	2.202.831	2.249.695	2.269.513
du Trésor et des particuliers . . . . .	39.295	49.911	44.347
Quotité % de l'encaisse métallique par rapport aux engagements à vue . . . . .	75,7 %	79,5 %	79,5 %
Taux d'escompte officiel . . . . .	3,50 %	4,— %	4,— %